
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 28 mars 2013

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel nominal</i>	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 14 janvier et 18 février 2013	(p. 6)
<i>Comptes-rendus</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu des délégations de principe accordées par délibérations n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 et n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée (dossiers n° 2013-3776 à 2013-3779)	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3780)	(p. 7)
<i>Désignation</i> de représentants au sein des conseils d'administration du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc et de la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal (dossier n° 2013-3807)	(p. 13)
<i>Désignation</i> de représentants au sein du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise -SEPAL- (dossier n° 2013-3852)	(p. 17)
Questions orales	
- groupe Europe Ecologie-Les Verts :	
* zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération	(p. 26)
* financement du Grand stade	(p. 27)
- groupe Communiste et intervention citoyenne : action contre les expulsions	(p. 27)
Annexe 1 : Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération	(p. 29)
Annexe 2 : Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative au financement du Grand stade	(p. 30)
Annexe 3 : Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne relative à l'action contre les expulsions	(p. 31)

Le texte des délibérations n° 2013-3776 à 2013-3852 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 425.

N° 2013-3776	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
N° 2013-3777	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
N° 2013-3778	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 -	(p. 6)
N° 2013-3779	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)

N° 2013-3780 *Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 février 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -* (p. 7)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3781 *Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la mise en oeuvre d'un titre de transport multimodal -* (p. 7)

N° 2013-3782 *Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2013 -* (p. 8)

N° 2013-3783 *Expérimentation d'un démonstrateur concernant le fonctionnement de véhicules électriques alimentés par le dispositif Move in pure - Convention de collaboration technique avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -* (p. 8)

N° 2013-3784 *Approbation d'une convention avec le SYTRAL pour l'attribution du label autopartage - Modification de la charte autopartage Grand Lyon -* (p. 9)

N° 2013-3785 *Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2013 et minoration de l'autorisation de programme -* (p. 22)

N° 2013-3786 *Dépose-minute Part-Dieu - Sécurisation d'une porte coupe-feu - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -* (p. 23)

N° 2013-3787 *Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -* (p. 23)

N° 2013-3788 *Travaux de mise en oeuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -* (p. 23)

N° 2013-3789 *Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -* (p. 23)

N° 2013-3790 *Collonges au Mont d'Or, Givors, Lissieu, Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes -* (p. 23)

N° 2013-3791 *Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 23)

N° 2013-3792 *Lyon 3°, Lyon 8° - Place d'Arsonval - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative à la mutualisation de la signalisation lumineuse tricolore et des lignes aériennes de contact de la ligne C13 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 23)

N° 2013-3793 *Chassieu - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Autorisation d'engager et de poursuivre les procédures réglementaires -* (p. 10)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-3794 *Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) pour son programme d'actions 2013 -* (p. 23)

N° 2013-3795 *Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à l'association Villes en transition dans le cadre de la coopération avec la Ville de Tinca et le Département de Bihor (Roumanie) pour l'année 2013 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle -* (p. 23)

N° 2013-3796 *Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Volet enseignement supérieur et recherche - Opération Résidence chercheurs Lirondelle - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne -* (p. 23)

N° 2013-3797 *Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 en faveur du renforcement de la cellule information économique de Lyon -* (p. 24)

N° 2013-3798 *Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Plateau nord pour son programme d'actions 2013 -* (p. 11)

N° 2013-3799 *Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes pour son programme d'actions 2013 -* (p. 11)

N° 2013-3800	<i>Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont pour le programme d'actions 2013 -</i>	(p. 11)
N° 2013-3801	<i>Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions sur l'animation économique de la Conférence locale des Maires Val de Saône et la création d'entreprises - Année 2013 -</i>	(p. 11)
N° 2013-3802	<i>Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 11)
N° 2013-3803	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour la mise en oeuvre de Campus création 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3804	<i>Organisation de la 3° édition de la plate-forme European Lab, à Lyon du 7 au 12 mai 2013, dans le cadre du festival Nuits sonores - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty -</i>	(p. 24)
N° 2013-3805	<i>Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3806	<i>Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (Collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour l'organisation des Journées de l'achat responsable en 2013 -</i>	(p. 12)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3807	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Caluire et Cuire - Conseils d'administration du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc - Commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2013-3808	<i>Attributions de compensation 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3809	<i>Mise en place de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) en remplacement de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) supprimée par la loi -</i>	(p. 24)
N° 2013-3810	<i>Taux 2013 des impôts ménages -</i>	(p. 13)
N° 2013-3811	<i>Taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 13)
N° 2013-3812	<i>Taux 2013 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 13)
N° 2013-3813	<i>Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels communautaires et municipaux pour son programme d'activités 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3814	<i>Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) pour son programme d'activités 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3815	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise pour son programme d'activités 2013 -</i>	(p. 24)
N° 2013-3816	<i>Stages de formation initiale ou professionnelle - Mise en place de procédures d'absences pour maladie, décès ou convenance personnelle -</i>	(p. 24)
N° 2013-3817	<i>Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire -</i>	(p. 25)
N° 2013-3818	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 25)
N° 2013-3819	<i>Rémunération de 2 agents inventeurs à la direction de l'eau -</i>	(p. 25)
N° 2013-3820	<i>Régime indemnitaire des cadres d'emplois des rédacteurs et des animateurs - Modification de la délibération n° 2012-3437 du Conseil du 10 décembre 2012 -</i>	(p. 25)
N° 2013-3821	<i>Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service -</i>	(p. 24)
N° 2013-3822	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Martine Regola -</i>	(p. 24)
N° 2013-3823	<i>Rillieux la Pape - Cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Danielle Blanchard -</i>	(p. 24)
N° 2013-3824	<i>Lyon 9° - Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Avenant n° 4 au cahier des charges -</i>	(p. 25)
N° 2013-3850	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 25)

N° 2013-3851 *Dotation de solidarité communautaire 2013 -* (p. 16)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3825 *Approbation d'un nouveau règlement du service public d'assainissement collectif -* (p. 25)

N° 2013-3826 *Revalorisation du dispositif d'aide au raccordement au réseau public des voies privées -* (p. 25)

N° 2013-3827 *Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché -* (p. 17)

N° 2013-3828 *Service public d'eau potable - Révision quinquennale - Adoption d'un avenant aux traités d'affermage conclus avec les sociétés Veolia et Lyonnaise des eaux -* (p. 17)

N° 2013-3829 *Gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron avec la société ELVYA - Approbation d'un protocole d'organisation de fin du contrat -* (p. 19)

N° 2013-3830 *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Convention d'application 2013 - Attribution et demande de subvention auprès du Département du Rhône -* (p. 26)

N° 2013-3831 *Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -* (p. 26)

N° 2013-3832 *Association Acoucuté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 -* (p. 25)

N° 2013-3833 *Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 -* (p. 25)

N° 2013-3834 *Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 -* (p. 25)

N° 2013-3835 *Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Péniches du Val de Rhône, PérégrinaLyon et Science et art pour l'année 2013 -* (p. 26)

N° 2013-3836 *Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Etude d'opportunité pour la création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) - Aménagement de la halle Martinière - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, l'association PIRAT, au Groupement d'intérêt économique (GIE) Les producteurs du goût, à la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 19)

N° 2013-3837 *Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA), à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Gobie, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, à l'association Centre de ressources de botanique appliquée et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2013 -* (p. 22)

N° 2013-3838 *Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 25)

N° 2013-3839 *Villeurbanne - Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Rénovation de la chaufferie de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté situé 99, avenue Paul Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 25)

N° 2013-3840 *Vénissieux - Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire du Parc Parilly et de l'avenue Charles de Gaulle - Individualisation totale de l'autorisation de programme -* (p. 22)

N° 2013-3841 *Genay - Maîtrise du ruissellement agricole - Secteur Lay Mignotières - Eaux pluviales - Lutte contre les ruissellements agricoles - Aménagement du bassin versant - Création de micro barrages et d'un bassin enterré - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 26)

N° 2013-3842 *Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEADER) -* (p. 25)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-3843 *Contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) communautaires - Dotations à verser en 2013 -* (p. 16)

N° 2013-3844	<i>Bron - Quartier Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville et plans de financement selon la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) -</i>	(p. 26)
N° 2013-3845	<i>Villeurbanne - Opération du Terrain des Sœurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Paiement des indemnités d'évictions -</i>	(p. 26)
N° 2013-3846	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - 1^{ère} phase - Financement du passage sous-ferroviaire Panama - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N° 2013-3847	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation du bilan financier prévisionnel intégrant l'avenant n° 2 à la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la convention de participation financière au déficit de ZAC avec la Ville de Lyon et du programme définitif des équipements publics (PEP) -</i>	(p. 26)
N° 2013-3848	<i>Lyon 6° - Espace Brotteaux - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N° 2013-3849	<i>Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 26)
N° 2013-3852	<i>Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Modification des statuts du syndicat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 17)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le jeudi 28 mars 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 15 mars 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, nous allons commencer notre séance. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Forissier (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Quiniou (pouvoir à M. Vaté).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que, par lettre reçue en date du 21 mars 2013 :

- Mme Fabienne Lévy - groupe Centriste et démocrate pour le Grand Lyon - UDI - demande à quitter la commission urbanisme pour siéger en commission développement économique,

- M. Yves-Marie Uhlrich - groupe Centriste et démocrate pour le Grand Lyon - UDI - demande à quitter la commission développement économique pour siéger en commission urbanisme.

Ces demandes sont sans incidence sur la répartition des sièges en commission arrêtée par délibération n° 2011-2068 du 7 février 2011.

En application de l'article 29 de notre Règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 14 janvier et 18 février 2013

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 14 janvier et 18 février 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président

N° 2013-3776 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés passés selon une procédure adaptée sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2013-3777 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2013-3778 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

N° 2013-3779 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de priorité sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2013-3776 à 2013-3779. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-3780 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 février 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2013-3780. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2013-3781 - déplacements et voirie - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la mise en œuvre d'un titre de transport multimodal - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3781. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, en 2005, nous avons décidé de participer au programme d'actions REAL pour favoriser le développement des transports collectifs à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour notamment mettre en place des services multimodaux.

Nous avons délibéré au Grand Lyon le 10 décembre 2012 sur la création d'un Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine. Nous mesurons bien la nécessité qu'il y a de répondre aux besoins de mobilité. Il importe d'organiser la coordination et la coopération au sein d'une autorité organisatrice des transports au plan régional afin de répondre à tous types de déplacements, qu'ils soient de proximité ou dans le périmètre éloigné.

Il y a donc une réflexion et de la concertation à initier pour une tarification raisonnable et socialement abordable pour une véritable appropriation collective des transports en commun, ce qui pose la question de la participation du monde économique de façon plus incitative à ces grands enjeux.

Des territoires restent encore trop en-deçà d'une offre de transports digne de ce nom, je pense particulièrement à la ligne Trévoux-Sathonay-Lyon qui continue de jouer l'Arlésienne au

grand désespoir des populations concernées. Nous sommes demandeurs d'informations afin de connaître comment évolue ce dossier et notre implication à l'échelle du Grand Lyon.

Il en va de même pour le matériel roulant, les ateliers de maintenance, etc., tout ce qui concourt à la bonne marche d'un service public de transports performant. Il y a eu récemment quelques pannes sur le réseau métro du SYTRAL. Un réseau de transports au plan de l'aire métropolitaine nécessitera à plus forte raison des investissements, un renforcement de la maintenance, des formations du personnel et un dialogue social élevé, une vraie mobilisation pour être à la hauteur des besoins de nos populations.

Avec toutes ces remarques, monsieur le Président, notre groupe votera bien évidemment cette délibération ainsi présentée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Vice-Président RIVALTA : Monsieur le Président, la délibération porte essentiellement sur une aide complémentaire, à la fois de la Communauté urbaine et du Conseil général, sur le financement de la carte OÙRA. Nous l'avons mise en place il y a maintenant quelques années, cela fonctionne plutôt bien mais, à l'époque, une grande partie de la charge relevait du SYTRAL.

Je vous rappelle que, dans toutes ces procédures, y compris celles de pôle multimodal ou celles du Syndicat métropolitain de transports, ce que nous souhaitons mettre en place c'est une tarification avec une certaine équité. Cela veut dire qu'il n'y en a pas qui sont chargés de payer à la place des autres, même s'ils peuvent à un moment donné participer, c'est ce que fait un peu le SYTRAL dans la carte OÙRA parce qu'au bout du compte, cela sert dans l'équilibre économique de l'agglomération que des voitures ne rentrent pas sur l'agglomération et que les personnes utilisent donc les transports en commun. Mais il n'empêche que la charge ne peut pas être qu'au SYTRAL.

Vous aviez, avec le Président du Conseil général, autorisé un principe de subventionnement de cette carte OÙRA, en partie par le Conseil général, en partie par la Communauté, et bien évidemment nous avons besoin de ces sommes-là pour faire fonctionner la carte OÙRA, sachant que, je le répète, nous en prenons également, nous, une partie pour le financement.

Pour le reste, parce que c'est souvent une question d'actualité, les pannes de la ligne D, d'où viennent-elles ? D'abord nous avons demandé aujourd'hui - nous aurons la réponse d'ici une quinzaine de jours - une expertise pour voir quelles étaient les origines des pannes mais, à coup sûr, un des éléments, que nous sommes en train de changer, est les ordinateurs de bord de toutes les rames de la ligne D. Pourquoi ? Parce qu'elles ont plus de vingt ans déjà, que nous devons modifier les rythmes et que nous devons modifier les règles de sécurité de cette ligne D et qu'il nous faut changer tous les ordinateurs. Je rappelle cette opération se fait entre une heure et quatre heures du matin et que quelquefois il y a des connexions qui n'ont peut-être pas toujours pu être vérifiées correctement et, quand les rames partent, cela produit un certain nombre d'incidents. Je pense que, quand nous aurons fini cette opération là, les choses reviendront à la normale, sauf si l'expertise nous montre qu'il y a d'autres causes. Une des raisons notamment, ce sont les systèmes de reconnaissance, puisque cette ligne est entièrement automatique, dans les parties longues des tunnels et c'est là où effectivement nous avons eu quelques soucis récemment par rapport à ce type de question.

Il est clair que nous travaillons bien sûr tous les jours pour remédier - et Keolis entre autres - à ces problèmes mais que

l'informatique, vous connaissez, c'est un peu compliqué et que nous devons, nous, rendre la ligne D beaucoup plus performante, c'est-à-dire resserrer les temps entre deux rames de la ligne D sans entamer la notion de sécurité et, effectivement, cela finit par faire des choses qui sont assez complexes.

Voilà, monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire et en vous demandant de voter ce rapport. C'est une question d'équité pour le SYTRAL. Vous savez, les choses sont simples : si c'est le SYTRAL qui doit payer, c'est autant de choses qu'il ne fait pas à côté parce que le SYTRAL n'invente pas les billets d'euros.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3782 - déplacements et voirie - Développement des modes de déplacements doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2013 - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3782. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit de la subvention annuelle à l'association Pignon sur rue, maison du vélo et des modes doux, qui est le troisième pied du trépied de la politique modes doux du Grand Lyon, qui a le réseau, le service vélo et les associations. Vous savez que cette maison du vélo et des modes doux est installée au 10, rue Saint-Polycarpe à Lyon 1^{er}. Il y a à la fois les sièges des associations, un centre de documentation unique en France, le premier en France, le portail d'information vélo-actu-velo.fr. Il y a le recycleur où les gens viennent réparer leurs vélos avec aides et conseils. Il y a le vélo-école, très important pour la formation ou la remise en selle ou en route des gens qui veulent se remettre au vélo, il y a les plans de déplacements domicile-école, les bourses aux vélos et autres activités. Donc cette subvention de 120 000 € comprend le loyer du bâtiment pour 40 000 €, le reste étant pour les activités dont 10 000 € pour le recycleur. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de cette délibération est, pour le groupe GAEC, l'occasion tout d'abord de saluer le travail de l'association Pignon sur rue mais aussi de zoomer sur l'action vélo-école.

En effet, dans le cadre de la plate-forme mobilité-insertion du Grand Lyon, copilotée avec le PLIE Uni-Est qui permet de proposer une offre de mobilité pour un parcours vers l'autonomie des personnes en recherche d'emploi et en insertion sociale et professionnelle, environ 100 personnes ont pu être accompagnées, en majorité des femmes, dans l'apprentissage du vélo dans les quartiers en CUCS du Grand Lyon : à Lyon 9^e, en partenariat avec le centre social de La Sauvegarde ; à Lyon 8^e, avec les centres sociaux Laënnec, Langlet-Santy, Etats-Unis et Mermoz ; sur tout Lyon avec les jeunes de la mission locale ainsi qu'à Villeurbanne avec le centre social de Cusset. L'objectif est ainsi d'essaimer ce type d'action.

Cependant, je tiens à rappeler qu'avant de développer les modes doux, notamment le vélo, dans les quartiers populaires, il est nécessaire de lever notamment les freins culturels. Ainsi,

une récente étude sur notre territoire dans le cadre du travail du Grand Lyon sur le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) Uni-Est a fait ressortir que seulement 12 % des habitants de ces quartiers possédaient un vélo et que seulement 35 % de femmes savaient en faire.

Ces actions de sensibilisation, d'information faites en direction des femmes ont un impact concret : ceci leur permet de reprendre confiance en elles et de se mobiliser sur leurs projets professionnels et personnels. Ces femmes prennent conscience de l'ensemble des modes de déplacements notamment et s'ouvrent les champs du possible, elles qui gèrent au quotidien la vie de la famille et qui ont un rôle de cohésion dans nos territoires en politique de la ville.

Avis très favorable du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3783 - déplacements et voirie - Expérimentation d'un démonstrateur concernant le fonctionnement de véhicules électriques alimentés par le dispositif Move in pure - Convention de collaboration technique avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3783. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Il s'agit de prolonger une expérimentation d'un démonstrateur qui était prévue sur une durée de trois mois et de la passer, suite à l'intérêt et au succès de cette expérience, à une durée de neuf mois.

Ce sont les 8 voitures électriques que vous avez présentées tout à l'heure à la presse, en compagnie du directeur général de la CNR et du groupe Bolloré. Cela consiste évidemment à mettre de l'énergie renouvelable dans un véhicule électrique partagé, doublement partagé puisque c'est de l'autopartage et du covoiturage en même temps dans 8 véhicules de la flotte partagée des agents du Grand Lyon - les véhicules sont les plus demandés par ailleurs - et qui permet de laisser la commande à distance de la recharge aux heures qui conviennent à la nature renouvelable du courant électrique, c'est-à-dire sur une plage plus longue afin que l'intermittence puissent rencontrer l'intelligence, dans les smart grids de la borne Move in pure qui sont installés dans ce garage.

C'est un démonstrateur qui sera répliqué sur un projet à plus grande échelle de mise à disposition d'autopartage électrique sur le territoire de Lyon-Villeurbanne, dont nous parlerons dans quelques instants.

Voilà, comment on fait la transition écologique, le rééquilibrage d'espaces publics, l'innovation, la lutte contre la pollution au Grand Lyon, terre d'innovation.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais saisir l'occasion de ce rapport sur l'expérimentation du dispositif Move in pure pour aborder plus largement le sujet de l'écomobilité des énergies propres. Je déborderais également un peu sur la délibération sur l'autopartage.

Adoucir les déplacements et donc apaiser l'ambiance de nos villes, cela passe par différentes solutions plus connues -comme l'a rappelé Gilles Vesco-, ce sont le développement des axes cyclables et l'extension du réseau de transports en commun, avec notamment des techniques aussi différentes que le bus ou le tram-train, etc., mais on peut aussi agir et on doit agir également sur la voiture particulière : d'abord, en modifiant le fonctionnement des véhicules ; là, on peut saluer le travail du pôle de compétitivité Lyon urban trucks and bus mais il faut avancer aussi sur le véhicule individuel. Oui, la voiture peut être un moyen de déplacement éco-responsable ; protéger l'environnement, ce n'est pas supprimer l'automobile, c'est la rendre moins agressive.

Par ailleurs, chacun sait que l'on peut être, dans la même journée, piéton, cycliste, automobiliste et usager des transports en commun. Nous pensons que rendre l'un de ces modes inutilisable c'est porter atteinte aux autres. A ce titre, nous soutenons pleinement l'expérimentation Move in pure qui constitue une innovation tout à fait positive.

Agir sur la voiture, c'est aussi en modifier l'usage ; c'est le but de l'autopartage et du covoiturage. En matière du covoiturage, il faut veiller à la cohérence de l'information et éviter de multiplier les plates-formes Internet car on a parfois le sentiment que chaque collectivité veut développer sa propre plate-forme pour un problème de visibilité de sa collectivité mais pas de l'autopartage. Pour développer le covoiturage, la collectivité doit, à notre sens, développer des services nouveaux. Il conviendrait de fixer à proximité des terminus de transports en commun des aires de rencontres pour les covoitureurs, ces aires pouvant proposer des services nouveaux du type point colis-relais, point paniers association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), etc.

Au-delà, nous sommes favorables à la mise en place d'abonnements spécifiques pour le stationnement ou les péages au niveau de TEO et bientôt, nous l'espérons, de l'Anneau des sciences.

La mise en place de files dédiées sur les voiries communautaires et notamment sur les autoroutes reste un objectif, même si nous sommes conscients de la difficulté de cette mise en œuvre ; ceci est généralisé dans certains pays, comme aux Etats-Unis par exemple, mais l'architecture des autoroutes françaises ne s'y prête pas ou peu, d'où l'importance de proposer des services aux covoitureurs.

Dans le dispositif Move in pure, nous utilisons l'énergie hydro-électrique produite par la CNR. C'est bien mais c'est très modeste et en retard par rapport à ce que font certaines métropoles européennes. Par exemple, les bâtiments municipaux de la Ville de Genève sont alimentés à 100 % par l'électricité renouvelable, dont 60 % d'origine hydroélectrique. C'est le résultat d'un appel d'offres pour sélectionner un fournisseur garantissant une électricité durable. Il se trouve que le lauréat retenu par la ville de Genève a justement été la CNR. Nous souhaitons que le Grand Lyon initie un appel d'offre équivalent pour les bâtiments communautaires.

En conclusion, notre groupe votera avec enthousiasme ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3784 - déplacements et voirie - Approbation d'une convention avec le SYTRAL pour l'attribution du label autopartage - Modification de la charte autopartage Grand Lyon - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3784. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Voilà un rapport qui fera plaisir à monsieur Geourjon puisqu'il ne s'agit pas de 60 % renouvelable mais de 100 %. Il s'agit, à l'occasion de ce rapport, de vous parler du projet qui vient.

Le rapport en soi consiste en une convention avec le SYTRAL pour l'attribution du label autopartage. Vous savez que les permissions de voirie données par le Grand Lyon sur ces services d'autopartage nécessitent une labellisation, qui a été votée par le Grand Lyon et confirmée par les décrets du Grenelle II qui ont transformé les autorités organisatrices de transports urbains en autorités organisatrices de la mobilité durable : les AOTU sont devenues des AOMD qui ont donné la compétence mobilité durable aux AOTU.

A cet égard, le SYTRAL se doit de labelliser les services d'autopartage mais, pour des questions de cohérence dans l'instruction des dossiers que le Grand Lyon continuera d'assurer et en plein accord avec le SYTRAL, ce dernier rétrocède cette capacité au Grand Lyon.

C'est à l'occasion de l'arrivée d'un service, qui est un peu le Vélo'v sur quatre roues, qui viendra compléter le bouquet ou le cocktail de mobilité partagée qui se veut celui du Grand Lyon. Un système en one way comme on l'a inventé avec Vélo'v, une réplique intelligente de ce qui se fait à Paris et qui sera encore mieux puisqu'il y aura de l'électron 100 % renouvelable, avec la possibilité de s'arrêter en dehors des stations, avec une offre bi-modèle et des tarifs moins chers qu'à Paris ; et surtout ce sera gratuit pour la collectivité grâce à l'investissement du groupe Bolloré avec lequel nous discutons actuellement.

Voilà, monsieur le Président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération, nous voulons à nouveau souligner l'importance du suivi permettant d'évaluer les services d'autopartage au regard des objectifs de notre politique de déplacements, à savoir la démotorisation des ménages et la modification des comportements des automobilistes, avec un transfert modal vers les déplacements en transports en commun et en vélo.

Nous souhaitons que ces informations soient régulièrement transmises aux élus pour le service d'autopartage existant (Autolib) et le ou les nouveaux services à venir. Il est important que notre collectivité, qui soutient ces services par une série d'avantages (permissions de voirie, tarifs préférentiels pour le stationnement, etc.), puisse vérifier que les résultats vont dans le sens attendu.

Les débats actuels à Paris sur l'Autolib parisien sur le fait qu'il n'y aurait pas autant de suppressions de voitures qu'attendu

doit nous rendre vigilants sur ce sujet. La délivrance des labels d'autopartage relevait jusqu'à présent des autorités organisatrices de transports urbains (AOT), donc du SYTRAL pour notre agglomération. Or, le décret d'octobre 2012 autorise désormais la mutualisation de la délivrance du label entre autorités publiques. La délibération propose donc que, par convention avec le SYTRAL, ce soit le Grand Lyon qui attribue ces labels.

Effectivement, cette attribution doit être faite en cohérence avec les autres actions menées par le Grand Lyon concernant le partage de la voirie entre les différents usagers. La gestion coordonnée des différentes composantes d'une politique de déplacements est indispensable, à la fois pour la lisibilité par les usagers et pour l'efficacité de cette politique. C'est pourquoi l'avant-projet de loi de décentralisation propose de créer des autorités organisatrices de mobilité durable.

Dans ce cadre, et notamment dans le débat de la Métropole, nous vous rappelons notre proposition que le Grand Lyon, et demain la Métropole, devienne cette autorité de mobilité durable, cela veut dire que les transports urbains ne relèvent plus du SYTRAL mais réintégreraient le Grand Lyon. Cela va dans le sens d'une réelle prise en compte de l'intermodalité.

Nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3793 - déplacements et voirie - Chassieu - Création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo - Autorisation d'engager et de poursuivre les procédures réglementaires - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Dubos a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3793. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur : Bonsoir, monsieur le Président. Il s'agit de l'autorisation d'engager et de poursuivre les procédures réglementaires concernant la création d'une voie nouvelle et de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération en quelques chiffres, ce pourrait être : LY 12, 4 voies, 4 entrées, 14 hectares, 130 espèces, 10 M€, T5.

Pour décoder, je dirai qu'il s'avère qu'Eurexpo a aujourd'hui une entrée nord, une entrée ouest, une entrée est. Alors, il faut bien une entrée sud ! Le trafic routier pour Eurexpo augmente, donc augmentons les voiries ! C'est logique ou c'est plutôt une certaine logique car il y a quelques mois, dans notre assemblée ici mais aussi dans l'assemblée du SYTRAL, on nous expliquait qu'un parc des expositions comme celui de notre agglomération devait être desservi par un tramway ; c'était logique, alors on a construit T5 ! Mais ce qui est logique aussi, c'est que si, en même temps que l'on améliore les transports en commun, on augmente les capacités routières, on augmente le trafic

automobile au détriment des transports en commun. C'est avéré dans toutes les villes du monde.

Donc on a construit T5 pour un peu plus de 60 M€, on va dépenser ici 10 M€ pour la LY 12, le projet va entraîner le défrichement d'un boisement de 5 000 mètres carrés, va perturber les milieux naturels de 130 espèces, dont 60 espèces protégées.

Mais quelle mouche pique donc le Grand Lyon pour qu'il réalise un tel projet en contradiction avec la politique des déplacements menée par ailleurs ? La mouche du Grand stade bien sûr, monsieur le Président ! L'entrée sud d'Eurexpo pour aller au parc-relais, pour prendre une navette bus vers les lumières du stade, cela nous a été dit à peu près comme cela en commission.

Et, pendant ce temps, seulement 30 % des voiries de notre agglomération sont en bon état ; c'est ce que titrait un quotidien il y a quelques jours. Alors ne vaudrait-il pas mieux réparer les dégradations des voies existantes que dépenser 10 M€ dans un projet de voie nouvelle, non seulement inutile mais qui, de plus, va contribuer à augmenter la circulation et à aggraver la pollution ? A-t-on vraiment besoin de cela pour être dans le top 15 des villes les plus polluées, monsieur le Président ?

Nous voterons donc contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je résisterai au conseil de monsieur Darne qui me conseillait de vous asticoter un peu mais bon !

Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Je vais être plus positif et plus enthousiaste que madame Vessiller.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes appelés à nous prononcer ce soir sur la création d'une voie nouvelle de desserte par le sud du parc d'expositions d'Eurexpo. Pour rappel, Eurexpo est un centre de conventions et d'expositions de notre agglomération créé en 1984, qui accueille plus de 15 000 exposants et plus de 1,5 million de visiteurs par an, avec 110 000 mètres carrés de surface intérieure d'exposition et plus de 50 000 mètres carrés de surface d'exposition extérieure.

Le parc d'Eurexpo compte parmi les 20 premiers parcs d'expositions en Europe. Chaque année, ce sont près de 200 manifestations qui y sont organisées, dont une soixantaine de salons ; ceux-ci sont autant de références dans leur univers respectif et font la renommée de notre agglomération. Parmi ces salons, on peut noter les salons professionnels tels que Sirha, Pollutec, Solutrans et des salons plus grand public tels que la Foire internationale de Lyon, Equita'Lyon ou encore le salon de l'automobile.

Grâce à ces manifestations, nous accueillons de nombreux visiteurs qui viennent de l'agglomération, certes, de la Région, de la France toute entière mais également de l'étranger pour nombre d'entre eux. On peut prendre ainsi l'exemple du salon international de la gastronomie qui s'est tenu en février ; cette année, le Sirha a remporté un vif succès au-delà des prévisions avec 185 540 visiteurs sur une semaine, soit 14 % de plus qu'en 2011. Les retombées économiques pour le Grand Lyon sont estimées à 150 M€.

Nous voyons bien ici l'intérêt de notre agglomération à disposer d'une infrastructure permettant d'accueillir de tels événements. D'ailleurs, ces événements, au-delà de leur organisation en tant

que telle, favorisent le tourisme d'affaires qui, rappelons-le, compte trois millions de visiteurs et génère 15 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects non délocalisables.

Il est donc impératif que le parc d'expositions soit bien desservi.

En ce qui concerne les transports en commun, la nouvelle ligne T5 est indéniablement un atout ; elle concerne principalement les habitants du Grand Lyon.

En ce qui concerne l'accès par la voiture, trois accès existent déjà : à l'ouest et au nord pour les visiteurs, à l'est pour les exposants. Cependant, il subsiste des saturations fortes sur le réseau routier en particulier pour les visiteurs qui utilisent la RN 6 et l'autoroute A 43 qui, au-delà de la gêne pour les usagers et les nuisances pour les riverains, génèrent de la pollution. Inutile de rappeler en effet que les bouchons génèrent des émissions de particules plus fortes que lorsque le trafic est fluide. Rappelons donc qu'Eurexpo incite d'ailleurs ses visiteurs au covoiturage pour se rendre sur ses salons.

La création d'un quatrième accès semble donc plus que nécessaire. Evoquée depuis plus de dix ans, la voie de desserte par le sud LY 12 s'impose donc. Elle va rétablir le flux de circulation, en particulier depuis la RN 6 et l'A 43. A moyen terme, on estime le trafic sur cette voie à environ 10 000 véhicules par jour. Elle sera à la fois utilisée pour la desserte des salons mais aussi pour celle de la zone industrielle Mi-Plaine ; en effet, elle permettra aux habitants du Grand Lyon qui vont travailler dans cette zone industrielle d'y accéder plus facilement.

C'est un dossier complexe qui a pris du temps, en particulier au niveau du traitement des procédures réglementaires. Les contraintes sont grandes en termes de mesures compensatoires et de gestion des espèces naturelles. Les différentes études ont pris au mieux ces contraintes et ont analysé tous les scénarios. Le tracé proposé est le plus raisonnable possible. Il donne toute sa place aux piétons et aux vélos.

Par ailleurs, il prépare l'avenir avec une part d'aménagement qui peut évoluer sur demande du SYTRAL. Ainsi, si des lignes de transports en commun sont créées, elles auront un site propre pour circuler dans les deux sens.

Il est donc plus que nécessaire de réaliser ce nouvel accès au parc des expositions. A l'évidence, il va fluidifier le trafic dans l'est lyonnais, à la fois pour desservir Eurexpo mais aussi pour favoriser l'accès à la zone industrielle Mi-Plaine.

Le groupe Socialiste et apparentés est évidemment favorable à cette nouvelle réalisation et votera ce rapport.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui a voté contre) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS.

N° 2013-3798 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Plateau nord pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3799 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Porte des Alpes pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3800 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont pour le programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3801 - développement économique - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions sur l'animation économique de la Conférence locale des Maires Val de Saône et la création d'entreprises - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3802 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Techlid pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3798 à 2013-3802. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Président GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit, pour ces cinq dossiers, de l'attribution de subventions à diverses structures pour l'animation économique territoriale. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, il nous est proposé d'adopter des subventions pour l'animation de l'activité économique territorialisée dans le cadre des Conférences locales des maires.

Les délibérations rappellent les objectifs pour la Communauté urbaine selon 2 volets : les problématiques d'environnement urbain (voirie, propreté, eau, déplacements), l'accompagnement des projets d'implantation ou de transfert, l'information et l'accompagnement des services collectifs (plans de déplacements, crèches, conciergerie, nouveaux services, etc.) ! Il y a deux ans déjà, notre groupe, tout en se félicitant du dispositif d'accompagnement qui permet une égalité de traitement des différents territoires entre eux, proposait de mieux prendre en compte les attentes des salariés de ces bassins d'emplois, de les informer et les associer, d'où la nécessité de se rapprocher des comités d'entreprises ou de sites, proposition que nous renouvelons aujourd'hui.

En complément, nous voudrions formuler deux données essentielles à prendre en compte pour notre efficacité économique, productive et innovante, à savoir, d'une part, les bilans de compétences des salariés exerçant ou en attente d'exercer les activités toujours en mutation -donc bien les connaître-auxquels il conviendrait de joindre, d'autre part, les enjeux de formation professionnelle (tout au long de la vie) en intégrant dans l'animation territorialisée les acteurs appropriés que sont les maisons de l'emploi, les Greta, etc., dans le respect des compétences de chacun mais en les décloisonnant et en coopérant pour la plus grande efficacité possible.

Pour aujourd'hui, nous en resterons à ces deux propositions mais il est vrai -comme l'avait souligné notre collègue Pierre-Alain Millet- dans son intervention du 21 novembre 2011 au sujet de l'animation des Conférences locales des maires, que nous devons approfondir notre réflexion quant au meilleur mode d'animation et de décisions de ces Conférences qui regroupent naturellement des communes aux situations très diverses et que cette diversité ne peut conduire à l'uniformité ni au dessaisissement mais à la complémentarité et à la codécision ou à la décision partagée. Nous y reviendrons donc ultérieurement.

Mais, dans le rôle d'animation économique, un devoir d'alerte est stipulé. En ce sens, l'actualité va beaucoup plus vite que nous : les professionnels du bâtiment en Rhône-Alpes craignent la suppression de 4 000 emplois, le géant de la chimie BASF annonce la suppression de l'une de ses divisions basée à Lyon et nous avons tous en tête les décisions de Bosch (suppression de son activité de panneaux photovoltaïques) et la mise en redressement judiciaire de Kem One (anciennement Arkema) sur laquelle, dès le 23 février 2012, il y a donc un peu plus d'un an, notre groupe alertait sur les conditions hasardeuses de la vente de l'activité PVC à un euro symbolique à un financier auquel on accordait également 100 M€ de crédits aujourd'hui disparus ! Ces deux dernières annonces s'ajoutent au plan de restructuration du groupe Sanof -que la Cour d'appel de Paris vient d'annuler d'ailleurs-.

Ainsi, nous avons sur notre agglomération quatre grands groupes qui n'en font qu'à leur guise, menacent des productions, des recherches, des activités car celles-ci sont en contradiction avec leur recherche de profit maximum et immédiat. En l'absence de véritable politique nationale industrielle, ce sont les marchés qui dictent leur loi et non pas l'offre, Monsieur le Président, encore moins la demande, bien évidemment.

Monsieur le Président, notre agglomération est fortement impactée par les décisions de ces groupes et, s'il est vrai que les mesures à prendre ne sont pas du même ordre suivant les quatre situations esquissées précédemment, il nous semble urgent, pour Kem One par exemple, de rencontrer en table ronde à la Préfecture ou aux ministères -ce qui, je crois, est envisagé-tous les acteurs concernés, "les forces productives" comme dit justement monsieur le Ministre du redressement industriel, afin qu'Arkema soit mis en demeure de prendre ses responsabilités ainsi que Total, principal fournisseur. Ce sont tout de même trois sites dans notre agglomération, 1 800 emplois directs et 20 000 indirects menacés en France ! L'Etat devrait pouvoir racheter au même euro symbolique et créer ainsi les conditions de la relance de cette activité.

Pour Bosch, le carnet de commandes est plein : c'est donc une politique industrielle nationale du photovoltaïque qu'il convient de construire et qui doit encadrer cette activité.

Quant à Sanof, il y a besoin d'urgence -je me répète, me direz-vous- d'une loi interdisant les licenciements et restructurations boursiers,

c'est-à-dire restructurations à but exclusivement financier, si dramatiques pour notre recherche industrielle, notre politique et notre volonté de réindustrialisation.

Le groupe Communiste au Grand Lyon, comme les groupes au Sénat et à l'Assemblée nationale, est à pied d'œuvre et à disposition pour construire les réponses appropriées et sauvegarder les emplois et les activités si nécessaires au développement économique et à la sortie de crise.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je mets au voix ce rapport.

Adoptés à l'unanimité, M. Desseigne, Président de l'association Techlid, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Président GELAS.

N° 2013-3806 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (Collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour l'organisation des Journées de l'achat responsable en 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3806. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme le Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Le projet de délibération soumis aujourd'hui a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour l'organisation des journées de l'achat responsable en 2013. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai une intervention du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la Conseillère RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose une subvention de 25 000 € de la part du Grand Lyon pour l'association EQUI'SOL afin d'organiser les Journées de l'achat responsable début novembre 2013.

Ce soutien se porte sur un axe désormais stratégique de la politique économique du Grand Lyon, animé par madame la Vice-Présidente Dounia Besson : le développement du commerce équitable et de la consommation responsable.

Mon intervention a pour but de rappeler que ce secteur est en mutation et qu'il joue un rôle économique important, donc important aussi en termes d'emploi et de développement durable, de nécessité absolue dans le monde actuel.

Le Grand Lyon constate et accompagne l'élargissement des segments de la consommation responsable, qui touche aujourd'hui des secteurs nouveaux comme la mode, la cosmétique, le tourisme, la restauration, l'orientation sur des relations nord-nord et pas seulement nord-sud en privilégiant le social et les circuits courts, la montée en puissance de la professionnalisation des différents acteurs de l'économie sociale et solidaire, l'arrivée de nouveaux entrepreneurs dans un secteur traditionnellement militant et associatif, l'intérêt croissant de la grande distribution pour ce secteur, l'engagement dans une logique de clusters favorisant la coopération interentreprises.

Au départ, cette action était orientée vers les consom-acteurs ; aujourd'hui, il faut apprécier le fait que l'action est aussi tournée en direction des professionnels et que le salon, pour ces Journées de l'achat responsable, est devenu un salon comme les autres, avec les mêmes ambitions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2013-3807 - finances, institutions et ressources - Lyon 3° - Lyon 6° - Caluire et Cuire - Conseils d'administration du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc - Commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3807. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, madame Vallaud-Belkacem a démissionné de ses fonctions de Conseillère à la Communauté urbaine. Elle avait été désignée pour siéger au sein de deux établissements : d'une part, le collège Professeur Dargent et, d'autre part, le lycée du Parc. Il convient donc de la remplacer. Il y a deux candidatures : celle de monsieur Dominique Bolliet et celle de monsieur Bruno Lebuhotel pour ces deux établissements.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder aux désignations, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, monsieur Marc Grivel a démissionné de son mandat de représentant au sein du collège Elie Vignal à Caluire et Cuire. Il convient donc aussi de le remplacer ; le candidat est monsieur Michel Rousseau.

Il convient donc de procéder aux votes.

**Désignation de représentants
au sein des conseils d'administration
du collège Professeur Dargent et du lycée du Parc
et de la commission d'établissement
de la cité scolaire Elie Vignal**

(dossier n° 2013-3807)

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Mes chers collègues, je vous propose les candidatures suivantes :

- monsieur Dominique Bolliet en tant que représentant titulaire au sein du collège Professeur Dargent,
- monsieur Bruno Lebuhotel en tant que représentant suppléant au sein du lycée du Parc,
- monsieur Michel Rousseau en tant que représentant titulaire au sein de la commission d'établissement de la Cité scolaire Elie Vignal.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose donc de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Messieurs Bolliet, Lebuhotel et Rousseau sont désignés).

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3810 - finances, institutions et ressources - Taux 2013 des impôts ménages - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2013-3811 - finances, institutions et ressources - Taux 2013 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2013-3812 - finances, institutions et ressources - Taux 2013 de la cotisation foncière des entreprises - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3810 à 2013-3812. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, aucun des membres de la commission des finances n'a souhaité que nous augmentions les taux d'impôts, ils se sont tous ralliés au maintien de la pression fiscale dans une conjoncture qui est difficile pour tous et qui permet donc de ne pas taxer davantage, ni les habitants qui paient deux taxes pour nous, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'habitation, ni les entreprises pour la contribution foncière entreprises.

Il est donc proposé de maintenir les mêmes taux d'impôts que ceux qui existaient l'année dernière et les années précédentes. Les comparaisons avec les autres Communautés urbaines permettraient pourtant de dire que nous avons des marges de manœuvre mais il convient de ne pas de les utiliser.

Par contre, le projet numéro 2013-3812 relatif à la CFE fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, à la place du paragraphe :

"Le taux de la cotisation foncière des entreprises pourrait être reconduit en 2013 au niveau de 2012, soit 27,26 % ;"

lire :

"Les derniers éléments accessibles montrent une légère augmentation des taux moyens pondérés de la taxe d'habitation et des trois impôts "ménages" dans les communes. La loi permet à la Communauté urbaine de Lyon de reconduire en 2013 le taux de la cotisation foncière des entreprises au niveau de 2012, soit 27,26 % et de mettre en réserve la différence entre le taux accessible et le taux de 2012 (soit 0,04 %) pour une éventuelle utilisation future ;"

Dans le dispositif :

- indiquer "1° - " avant le premier paragraphe existant,
- ajouter le paragraphe suivant :

2° - Décide de mettre en réserve la différence entre le taux de CFE accessible (27,30 %) et le taux de CFE fixé pour 2013 (27,26 %), soit 0,04 %."

Cela signifie que le taux accessible est de 27,30 %, c'est le taux que nous pourrions pratiquer compte tenu de l'augmentation des taux de taxe d'habitation qui ont eu lieu dans les communes et

le taux de 27,26 % est celui que nous pratiquons effectivement. Le 0,04 % pourra être utilisé à une date indéterminée si un jour il était envisagé d'augmenter le taux de CFE puisque, vous le savez, le taux de CFE dépend du taux des impôts ménages. C'est un mécanisme de liaison de taux un peu complexe mais voilà ce qui explique cette note au rapporteur et cette modification du délibératif.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Objectif Lyon Métropolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée est appelée à délibérer sur un certain nombre de rapports qui relèvent de la fiscalité.

Naturellement, notre groupe se félicite que les taux qui s'appliquent aux différentes taxes ou contributions ne soient pas augmentés. Cette stabilité est rendue possible aujourd'hui par la rigueur avec laquelle notre collectivité a été gérée au cours des dernières années. Il me semble juste de souligner ce fait car, malheureusement, toutes les collectivités de même nature que la nôtre ne connaissent pas une situation identique.

Cela étant dit, nous ne pouvons pas pour autant faire l'impasse d'une réflexion sur ce qui nous attend afin d'envisager et d'anticiper des évolutions moins favorables.

Pour assurer le financement de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, les collectivités disposent de trois ressources essentielles : la fiscalité prélevée sur les entreprises et les ménages, les dotations, subventions et compensations versées par l'Etat, l'emprunt souscrit auprès du système bancaire. Aujourd'hui, il se trouve que ces trois sources de financement sont soumises à des contraintes externes qui risquent d'obérer gravement la marge de manœuvre des collectivités.

En premier lieu, il y a la crise économique qui se manifeste par une croissance en berne et une augmentation du chômage. Dans ce contexte, il est difficile d'agir sur le levier de la fiscalité de façon substantielle. C'est vrai pour les impôts qui frappent les ménages, c'est vrai aussi pour les impôts qui risquent de fragiliser la compétitivité des entreprises. J'ajoute que la hausse de la fiscalité est d'autant plus malaisée à soutenir que désormais -c'est un élément nouveau- les ménages français sont confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat.

En deuxième lieu, nous devons faire face à la crise des finances publiques. Selon les engagements pris dans le cadre de l'Union européenne, le déficit budgétaire de l'Etat doit être ramené en dessous de 3 % du PIB.

Dans ce cadre, la politique gouvernementale, qu'elle soit conduite par la droite ou par la gauche, vise naturellement à rechercher des économies partout et, à l'évidence, les dotations de fonctionnement et les compensations fiscales constituent des opportunités commodes pour l'Etat. La droite avait commencé par les plafonner. La gauche a décidé de les réduire. La droite, si elle revient au pouvoir, persistera dans cette voie puisque l'UMP, le 21 mars dernier, lors de sa convention sur la fiscalité, a fait de la baisse des dotations aux collectivités l'une des 16 mesures destinées à réduire la dépense publique de 130 milliards d'euros sur les cinq prochaines années.

Je répète ici depuis des années que les collectivités doivent envisager, à moyen terme, l'extinction des dotations et autres compensations. Nous y allons tout droit. J'ajoute que cette évolution serait parfaitement légitime si, dans le même temps, le législateur

s'attelait enfin à réformer en profondeur la nature et l'enveloppe des ressources fiscales des collectivités. A cet égard, je regrette que la loi de décentralisation, en cours d'élaboration, soit muette sur ce point.

Enfin, en troisième lieu, il y a la crise de la dette souveraine dont l'interdépendance avec la crise bancaire conduit aux situations difficiles que nous connaissons dans la zone euro.

Dans ce contexte, on sait que les collectivités éprouvent de plus en plus de mal à mobiliser les prêts dont elles ont besoin pour financer leurs investissements. Or, cela est dommageable car les collectivités assurent plus de 70 % de l'investissement public.

De ce point de vue, cependant, des avancées significatives doivent être soulignées.

Il faut d'abord saluer la création de la Société de financement local, nouvelle banque publique détenue par l'Etat, la Caisse des dépôts et la Banque postale, qui sera en mesure de lever 5 milliards d'euros en année pleine au bénéfice des collectivités.

Il convient de se réjouir enfin de l'adoption récente par le Sénat d'un amendement gouvernemental visant à créer, enfin, l'Agence de financement des collectivités territoriales. Cet amendement a été voté dans le cadre de la discussion du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires.

Ainsi, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre sont autorisés à créer une société publique, sous forme d'une société anonyme, dont ils détiendront la totalité du capital et dont l'objet exclusif consistera à financer les actionnaires.

Cependant, il n'en demeure pas moins que des mesures devront être prises pour inciter les banques à maintenir, pour le moins, le niveau de leurs prêts aux collectivités.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons (crise économique, crise des finances publiques, crise de la dette souveraine), il est patent que les collectivités territoriales auront de plus en plus de mal à résoudre leur équation budgétaire si elles veulent maintenir leur niveau d'investissement.

Dans ce contexte dégradé, la décentralisation constitue l'une des conditions nécessaires à la reprise de la croissance économique. Il devient urgent que les élus territoriaux prennent conscience de cette réalité et participent à la construction d'une nouvelle architecture territoriale et à l'émergence d'un nouveau modèle économique qui répondent aux exigences du développement et de l'innovation et qui prennent mieux en compte les attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici devant l'un de ces votes annuels symboliques comme ces moments où la posture l'emporte parfois sur l'analyse des faits. Les faits : rappelons-le, la situation financière du Grand Lyon est bonne malgré la conjoncture difficile pour les collectivités locales. Le dynamisme de nos bases se confirme. Cela ne doit pas nous inciter à avancer les yeux fermés. Les dernières nouvelles du secteur stratégique de la chimie peuvent inquiéter pour les recettes fiscales futures comme pour l'emploi de centaines d'habitants de l'agglomération. Dans ce contexte, notre groupe approuve la stabilité des taux qui nous est proposée ce soir.

Je voudrais intervenir plus précisément sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Notre groupe n'en conteste pas le taux -je viens de le dire-. En revanche, notre groupe remet en cause son principe. Il nous semble en effet plus pertinent d'envisager le passage à la redevance incitative. Une redevance dépend du service rendu et celle-ci pourrait donc dépendre du nombre de personnes dans le foyer, du volume des bacs, du poids des déchets. Il nous semble essentiel d'inciter les usagers à produire moins de déchets et donc de faire payer en fonction de la quantité de déchets produits.

Dans son plan d'actions stratégique pour la gestion des déchets 2007-2017, le Grand Lyon s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de la production des déchets. Il est en effet essentiel de maîtriser ce volume. Si l'on prend en compte l'augmentation de la population dans notre agglomération, moins de déchets produits c'est moins de déchets à traiter car les capacités des installations de traitement ne sont pas infinies.

Le respect de nos objectifs est donc impératif. Or, je suis inquiet de l'état d'avancement.

J'ajoute que, dans le plan d'actions, il était aussi question d'une réflexion sur le passage à la redevance pour les seuls déchets non ménagers. En vérité, c'est une réforme globale dont nous avons besoin.

Je reviendrai quelques instants sur les supposés inconvénients de la redevance incitative. Elle est notamment critiquée du point de vue social. Mais l'injustice, c'est la situation actuelle : quels que soient vos revenus ou votre production de déchets, vous payez selon le service dont bénéficie votre commune. Tout dépend de votre lieu de résidence : plus vous habitez une commune dense avec un service à fréquence élevée, service complet, six collectes par semaine, plus le taux est élevé. En revanche, si vous habitez une commune avec un service moins fort car il y a moins d'habitants, alors le taux est plus faible. Qui ne voit l'injustice, quand on connaît la répartition des populations dans notre agglomération, surtout que les bases foncières ne correspondent plus à la réalité ?

De plus, avec le ralentissement de l'économie et donc de la consommation, les personnes défavorisées voient leur pouvoir d'achat diminué et donc leur production de déchets d'emballages notamment diminue. L'injustice fiscale et sociale réside dans le système de la TEOM, pas dans la redevance, qui en plus a l'avantage de responsabiliser les habitants. Je pense que ce sujet mérite d'être étudié véritablement, sans a priori idéologique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce matin, *Le Progrès* annonçait -comme cela a été dit- que le Grand Lyon n'augmenterait pas ses taux ce soir car les recettes attendues seront tenues.

La réalité est en fait, selon nous, beaucoup plus prosaïque : si les impôts n'augmenteront pas cette année, c'est d'abord -comme l'a rappelé, monsieur le Vice-Président Darne en commission des finances- parce qu'il est politiquement impossible d'augmenter les impôts à un an des élections municipales. Reconnaissons lui un certain pragmatisme car il avait peut-être bien pensé augmenter les impôts mais c'est vrai que ce n'est pas le moment !

La deuxième raison c'est que nos collègues du Conseil général, eux, la semaine dernière, ont déjà augmenté nettement les impôts pour lever auprès des contribuables 45 M€ supplémentaires annuels. Or, les 16,5 % de hausse de la taxe sur le foncier bâti votée par le Conseil général vont financer des compétences qui, au 1^{er} janvier 2015, seront dans la future métropole.

Alors, c'est vrai, mes chers collègues, ce soir, matériellement, les impôts du Grand Lyon n'augmentent pas. Par contre, ceux de la future métropole augmentent bien. Il ne s'agit de gloser sur l'hypocrisie d'un tel montage qui fait faire le "sale boulot" au Conseil général en 2013, en attendant que le Grand Lyon y passe aussi. Nous verrons, mes chers collègues, mais notre groupe souhaite vous alerter et alerter l'ensemble des élus sur notre inquiétude sur la situation.

Pour nous, toute hausse d'impôt, celle du Grand Lyon aujourd'hui comme celle de la Métropole demain, est injustifiée pour deux raisons :

- la première est politique. Dans le grand chambardement politique que le coup de force -vous permettez l'expression- de la création de la Métropole par messieurs Collomb et Mercier a révélé, le consensus s'est fait sur un point : la Métropole va permettre de rationaliser, d'être plus efficace, enfin d'éviter les doublons, bref de faire des économies. Or, si dès sa création la métropole nécessite d'augmenter les impôts et donc de faire l'inverse de ce qu'elle annonce, nous risquons de fragiliser cet édifice et la crédibilité de l'ensemble de la démarche métropolitaine auprès de nos concitoyens ;

- la deuxième raison est plus sociale. Cela a été dit par d'autres orateurs, l'INSEE a annoncé hier que, pour la première fois depuis trente ans (1984), le pouvoir d'achat a baissé en France de 0,8 % au quatrième trimestre 2012. Tous les experts économiques sont unanimes pour dire que l'augmentation des impôts est à l'origine de cette baisse du pouvoir d'achat. Les difficultés récentes -cela a été rappelé- de feurons économiques de notre agglomération (Bosch à Vénissieux, Kem One à Saint Fons) démontrent que même notre belle agglomération ne vit pas dans une bulle et que les entreprises comme les citoyens sont frappés durement par la crise.

Si notre groupe souhaite ce soir insister si fortement sur notre refus d'augmenter les impôts, c'est que nous sommes vraiment dubitatifs sur la volonté de l'exécutif de faire de la future Métropole une collectivité dotée d'une meilleure gouvernance mais surtout capable de produire des économies.

Je terminerai en vous donnant deux exemples concrets :

- premier exemple, que nous allons mettre en pratique dans quelques minutes lors de cette même assemblée : nous allons voter la création d'un service spécifique du Grand Lyon pour mettre en place la Métropole. Six emplois à temps plein vont être mis en place pour gérer ce service, dont trois créations de postes qui vont se rajouter aux 4 800 agents de notre institution. Il est vrai qu'avec plus de 10 000 agents, le Conseil général et le Grand Lyon n'avaient certainement pas d'autre solution que de recourir à des créations de postes plutôt qu'à des redéploiements. Chacun appréciera dans cette décision le souci annoncé d'économies, d'une part, et de rationalisation des services, d'autre part ;

- deuxième exemple -et j'y reviens car cela a déjà été un peu discuté-, le rapport sur la gestion du Grand Lyon par la Chambre régionale des comptes à la fin de l'année dernière a révélé, au sein de notre institution, un certain nombre de problèmes

organisationnels, notamment sur le recours abusif aux heures supplémentaires dans l'ensemble des directions -retenez que ce recours abusif s'est élevé à 2,6 M€ soit 91 équivalents temps plein en 2010- mais surtout des carences ont été retenues par la Chambre régionale des comptes sur le contrôle des agents dans l'exercice des missions du Grand Lyon, et notamment dans le service de la propreté.

Dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes, vous indiquez, monsieur le Président, que le Grand Lyon allait engager une réflexion pour la mise en place d'un dispositif interne spécifique de contrôle de l'activité, indépendant des services.

Nous souhaiterions vous dire ce soir, pour conclure, qu'au regard des premières dérives de coût de la Métropole, notre groupe pense que votre proposition n'est pas assez ambitieuse et que la situation commande la mise en place d'une véritable inspection générale des services qui veillerait, de manière totalement indépendante des services, à la maîtrise des coûts et de la mise en place de la future Métropole. La demande de notre groupe est qu'une telle inspection générale des services soit mise en place avant le 1^{er} janvier 2015 et, évidemment, nous attendons votre réponse sur ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre l'ensemble de ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; M. Assi -pouvoir à M. Buffet- (Ensemble pour le Grand Lyon) ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf M. Assi -pouvoir à M. Buffet- qui a voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3851 - finances, institutions et ressources - Dotation de solidarité communautaire 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3851. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Le montant de la dotation de solidarité consiste à valider -ce que nous ne faisons pas les années précédentes- le montant de la dotation de solidarité communautaire par commune, à la demande de notre comptable.

L'année dernière, le potentiel retenu avait été provisoire et cela a entraîné une nécessité de correction de la DSC de 2012, ce qui peut entraîner des modifications légèrement supérieures aux 2,32 % qui sont le montant maximum de variation de la DSC cette année.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3843 - urbanisme - Contrats de plan 2011-2014 avec les Offces publics de l'habitat (OPH) communautaires - Dotation à verser en 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3843. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant les contrats de plan qui nous lient avec nos trois offces communautaires, Grand Lyon Habitat, Villeurbanne Est Habitat, Porte des Alpes Habitat. Nous avons renégocié ces contrats de plan fin 2011 et nous avons délibéré ici pour entériner le résultat de ces négociations.

Je rappelle simplement quelques grandeurs. Nous finalisons maintenant ces aides à la fois pour des actions sur le foncier particulièrement onéreuses qui exigent un financement supplémentaire et nous mandats nos offces communautaires dans ce sens. Nous les aidons bien entendu sur la production, c'est-à-dire que nous fixons avec eux des objectifs de production que nous évaluons tous les ans et nous versons les dotations en fonction de ces résultats et il y a aussi une aide au fonctionnement. Par conséquent, les sommes que vous allez délibérer ce soir sont les versements que nous réalisons à la suite de l'évaluation faite avec ces trois offces communautaires il y a quelques semaines.

Pour comprendre l'ensemble, nous versons globalement, sur quatre ans, 35 M€ à nos offces communautaires, dont 12 M€ plus spécialement dédiés à des actions et des montages fonciers plus compliqués que d'habitude pour pouvoir faire du logement social là où c'est plus délicat.

S'ajoutent à ces aides celles que nous faisons dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, soit environ 6 à 7 M€ par an qui sont les contreparties de ce que l'Etat nous donne que nous doublons et que nous rétrocédons dans le cadre des opérations financières.

Nous ajoutons à cela évidemment notre action foncière générale, qui est de l'ordre de 20 M€ par an et à destination de tous les offces et sociétés d'HLM, chaque fois qu'une opération est compliquée à mener.

Je dis cela parce que, en comparaison à l'OPAC du Rhône, pour que vous ayez un peu d'information, le Conseil général dote l'OPAC du Rhône de 20 M€ par an. Quand on regarde les sommes que nous donnons, nous sommes actuellement dans des montants équivalents à l'ensemble et pour des niveaux de production équivalents à nos trois offces communautaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-3852 - urbanisme - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Modification des statuts du syndicat - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3852. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : L'adhésion de nouvelles communes aux Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays d'Ozon a modifié leur périmètre et donc modifié, d'une part, les statuts et, d'autre part, le nombre de représentants au SEPAL et c'est pour désigner ces nouveaux représentants que nous avons à délibérer ce soir. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder aux désignations, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité

**Désignation de représentants au sein du
Syndicat mixte d'études et de programmation
de l'agglomération lyonnaise
(SEPAL)**

(dossier n° 2013-3852)

M. LE PRESIDENT : Nous pourrions désigner les candidats suivants : messieurs Jean-Pierre Calvel et Denis Bousson en tant que titulaires, Jean-Yves Sécheresse et Willy Plazzi en tant que suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucune autre candidature déclarée).

Chers collègues, nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement".

Donc nous avons fait appel à candidature, il n'y en a pas d'autre que celles proposées. Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-3827 - proximité et environnement - Saint Fons - Exploitation de la station d'épuration - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3827. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président, concernant l'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, si nous ne pouvons que soutenir ce renforcement du contrôle des rejets de cette installation, nous n'oublions pas que l'incinération des boues de cette STEP représente une puissance thermique de l'ordre de 3 MW pouvant produire jusqu'à 30GWh par an. Le travail sur notre plan climat a permis que cette question, pourtant ancienne, émerge.

Nous avons fait réaliser des études pour valoriser cette énergie fatale en 2010-2011. Ce pourrait être un des premiers dossiers concernant la valorisation des énergies, qui est un des enjeux du projet de la Vallée de la chimie.

Leur conclusion positive demandait une confirmation pratique et un délai d'attente d'un an avait été décidé pour permettre d'engager un projet fin 2012. La Ville de Vénissieux, directement concernée, était donc en attente, dans le contexte particulier de la fin du contrat de délégation de service public de son réseau de chaleur. Après avoir interrogé les services à plusieurs reprises, nous avons fini par apprendre, ce mois de mars, que ce projet est reporté sans aucun objectif de réalisation. Nous continuerons donc à rejeter cette énergie dans le ciel, ce qui est bien curieux quand nous insistons tant sur notre plan climat.

Que des questions techniques soient à régler, cela ne choque personne, que l'agenda d'un tel projet demande à être étudié est normal mais nous n'avons même pas pu, dans cette période, valider le modèle économique d'une telle coopération entre une direction du Grand Lyon et une Commune. Nous constatons bien, sur ce dossier, qu'une intercommunalité réussie suppose de changer la manière dont la Communauté considère les Communes dans la gestion des projets et de leurs priorités car, en plein renouvellement de gestion de son réseau, ce projet était une priorité pour les 10 000 usagers. Il aurait pu jouer un rôle important dans le choix du scénario énergétique pour les années à venir et, même s'il ne faut pas brûler les étapes techniques nécessaires, l'affirmation politique par le Grand Lyon d'engager ce projet aurait pris un sens très positif pour tout le monde.

On ne peut que constater une incapacité à choisir la transparence avec les Communes. Pourquoi, d'ailleurs, refuser de communiquer sur le schéma directeur des réseaux de chaleur dont le Grand Lyon a pris la compétence ?

Au moment, monsieur le Président, où vous affirmez prendre des décisions pour renforcer la coopération à l'échelle de l'agglomération, nous constatons sur ce dossier que les difficultés viennent d'abord de l'insuffisance de la place des Communes dans la Communauté urbaine telle qu'elle est et non pas de ce mille-feuilles dont on nous rebat tant les oreilles.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Millet, je ne veux pas polémiquer mais réseau de chaleur pour réseau de chaleur, on pourrait effectivement échanger beaucoup et, à mon avis, ce ne serait pas forcément le Grand Lyon qui aurait la part la moins belle.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

N° 2013-3828 - proximité et environnement - Service public d'eau potable - Révision quinquennale - Adoption d'un avenant aux traités d'affermage conclus avec les sociétés Veolia et Lyonnaise des eaux - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3828. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. le Conseiller JUSTET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il s'agit de voter sur la révision quinquennale et d'adopter un avenant pour les traités d'affermage conclus avec la société Veolia et la Lyonnaise des eaux, ce qui va se traduire, pour l'usager, par une baisse de l'ordre de 5 % sur la facture type. Concernant les fermiers, ce sera une baisse de recettes pour Veolia d'environ 3 M€ par an ; 350 k€ pour la Lyonnaise des eaux. Pour le Grand Lyon, la part déléguant perçue sur l'abonnement sur le territoire des communes de Givors, Grigny est diminuée afin de maintenir les mêmes conditions tarifaires sur le territoire dans lequel la Communauté urbaine est compétente en la matière ; la baisse des recettes de budget concernant la Communauté urbaine sur la section eau est de l'ordre de 100 k€. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, nous examinons ce soir le dernier acte de ce contrat sur la gestion de l'eau, la dernière révision avant son échéance finale. Notre groupe enregistre la baisse de la part fixe à 30 % qui va dans le sens des évolutions que nous avons souhaitées lors des débats sur la future gestion. Simplement, on peut estimer que le verre est à moitié plein ou à moitié vide par rapport à l'objectif fixé, pour 2015, à 25 %.

On constate une nouvelle fois la difficulté à renégocier avec ces entreprises à partir d'un contrat léonin à sens unique, à partir d'un contrat verrouillé. On ne peut pas dire qu'elles aient mis beaucoup d'allant et de bonne volonté dans cette négociation.

Alors, notre majorité, avec des baisses de prix enregistrées lors des révisions précédentes et avec cette modification de la part fixe, aura modifié ce contrat mais le handicap de départ était trop important. Cela doit nous rendre particulièrement exigeants sur les conditions de réalisation du bilan et de l'état des lieux de fin de contrats.

Notre groupe souhaite pouvoir disposer de la liste des données, des indicateurs qui seront demandés aux gestionnaires pour la fin de ce contrat. Voilà la position du groupe GAEC et je ne reprendrai pas l'analyse des conditions de la future gestion sur laquelle nous avons déjà débattu.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, depuis de longs mois, nous attendions l'aboutissement des négociations pour la révision quinquennale du prix de l'eau dans l'agglomération lyonnaise.

Le résultat de cette négociation qui nous est présenté aujourd'hui fait l'effet d'un coup d'épée dans l'eau, puisque la grande victoire du négociateur public est d'arriver à faire appliquer le seuil maximal prévu dans l'arrêté de 2007, à savoir de limiter la part fixe (c'est-à-dire la part de l'abonnement) à 30 % de la facture moyenne de 120 mètres cubes. L'abonnement d'aujourd'hui correspond à 34 % de la facture moyenne et est considéré comme un des plus chers des grandes agglomérations françaises et pénalise les "petits" consommateurs. Cette réduction ne s'appliquera qu'aux personnes qui sont abonnées en direct, donc seulement 45 % des logements du Grand Lyon.

En attendant la nouvelle DSP, cette réduction quasi symbolique est bonne à prendre mais on aurait pu mieux faire si on se réfère au consensus sur le caractère "léonin" des contrats en cours et à l'objectif de 25 % en 2015 !

Nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, cette révision quinquennale s'inscrit dans la droite ligne des révisions survenues depuis 2001 et dans la perspective, pour février 2015, de notre nouvelle politique de l'eau décidée en novembre dernier.

Ainsi en est-il de cette révision quinquennale de la part abonnement qui revient à 30 %, étape intermédiaire aux 25 %, objectif que nous nous sommes fixés pour 2015. Avec la baisse du prix de l'abonnement, jugé jusqu'alors excessif, l'usager, en individuel, voit un gain de près de 12 € sur sa facture type, soit 3 450 000 € par an en charge pour les délégataires !

Les difficiles révisions précédentes liées au contrat qui vient d'être critiqué par mes collègues s'étaient traduites par des baisses successives du prix au mètre cube, permettant une maîtrise du prix de l'eau et réduisant d'autant les marges des délégataires : entre 2002 et jusqu'à la fin 2015, ce sera près de 400 M€ qui ne seront pas payés par les usagers, soit une facture annuelle tous les cinq ans ! C'est une redistribution non négligeable qu'effectue ainsi notre collectivité.

Dans ces conditions, la commission politique de l'eau peut donc continuer son travail de veille et d'alerte pour la mise en œuvre des objectifs que nous nous sommes fixés et pour la meilleure politique de l'eau au Grand Lyon !

J'entends ici ou là -notamment au dernier Conseil municipal de Lyon auquel j'assiste, par exemple- beaucoup de monde se féliciter de la décision de délégation de service public prise ici-même et je voulais donc me saisir de cette délibération pour rappeler que ce qui détermine la politique de l'eau au Grand Lyon c'est moins le mode de gestion que le fait nouveau de la reprise en main sur l'ensemble des questions de l'eau par notre collectivité.

Cette nouvelle politique de l'eau du Grand Lyon sera réussie, en termes de qualité, de prix, si l'ensemble du cahier des charges est minutieusement et rigoureusement mis en œuvre jusqu'à l'encadrement de la gestion et des marges du futur délégataire ainsi que de la réalisation des conditions de la maîtrise du passage en régie de la production, au terme du contrat le plus court. La commission politique, qui se réunira à nouveau en avril, devra s'organiser pour veiller à la traduction concrète de ce cahier des charges !

Un fait d'actualité touchant un de nos délégataires actuels vient nous alerter : je pense aux menaces par Veolia de 1 500 suppressions d'emplois, les syndicats indiquant d'ailleurs que ces dispositions pourraient remettre en cause leur capacité à mettre en œuvre la qualité du service rendu par ce groupe. Nous serons donc d'autant plus vigilants !

Notre groupe votera donc cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna et Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour) ; M. Touleron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adopté, MM. Barthélémy et Joly n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller JUSTET.

N° 2013-3829 - proximité et environnement - Gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron avec la société ELVYA - Approbation d'un protocole d'organisation de fn du contrat - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3829. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. le Conseiller JUSTET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier porte sur la gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron avec la société ELVYA. Il s'agit donc d'un protocole qui a pour objectif de définir les modalités de mise en œuvre des opérations de la fn de contrat en termes d'obligations et responsabilités, de calendriers, de contrôle a posteriori par la Communauté urbaine ainsi que le détail des opérations très précises. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne. Non ?

Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Rapporteur : M. le Conseiller JUSTET.

N° 2013-3836 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Convention d'animation territoriale avec la Chambre d'agriculture du Rhône - Etude d'opportunité pour la création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale (PIRAT) - Aménagement de la halle Martinière - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, l'association PIRAT, au Groupement d'intérêt économique (GIE) Les producteurs du goût, à la Société par action simplifiée (SAS) Saveurs du coin - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union européenne - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3836. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller DESBOS, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président, concernant une délibération sur la politique du Grand Lyon en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, l'alimentation est structurante et incontournable pour un territoire, avec la préservation des terres agricoles, par la

mise en place de circuits courts pour tous, avec l'intégration de pratiques non impactantes pour l'homme et son environnement et l'accompagnement d'initiatives collectives d'habitants pour se réapproprier la Ville et donc cultiver ensemble !

Du veau aux hormones à la viande de cheval roumaine en passant par la vache folle, hélas ! que d'exemples, que de dégâts causés par l'agro-industrie et la grande distribution, y compris en termes de santé sur les populations au pouvoir d'achat faible !

Toutes les démarches allant vers l'autosuffisance alimentaire du Grand Lyon sont donc à étudier et à accompagner. Quelques exemples : de la plate-forme d'approvisionnement en produits locaux de saison, y compris des produits transformés sur place, en passant par de la culture en toit-terrasse dans nos communes, jusqu'à la collecte des bio-déchets.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, le groupe des écologistes salue vraiment la logique constructive et positive de ce rapport qui nous est présenté ce soir, relatif en particulier au projet de création d'un pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire, dit "PIRAT".

Je me permets, par contre, de revenir sur une partie du rapport concernant le premier arrondissement : la Halle de La Martinière.

A plusieurs reprises, il a été indiqué aux élus d'arrondissement qui étaient soucieux, comme les élus en mairie centrale et à la Communauté urbaine de Lyon, du devenir du site du bâtiment et qui avaient aussi entendu la mobilisation des habitants du quartier autour de la place Rambaud qu'à aucun moment les structures qui candidataient et qui animeraient et occuperaient le site bénéficieraient de fonds publics. Cette logique peut tout à fait se comprendre de la part d'une institution -à l'époque, c'était la Ville de Lyon- qui, dans le cadre d'un appel à projet, mettait en avant un critère essentiel : le critère de solidité économique du projet.

Or, ce soir, il nous est proposé de mobiliser des fonds pour les structures ayant remporté l'appel à projet.

Alors, s'il s'agit de prendre en charge des travaux de réhabilitation pour l'adaptation du bâtiment à ces nouvelles fonctions alimentaires ou encore parce que des diagnostics type amiante qui entraîneraient des coûts conséquents, pourquoi la Ville de Lyon, propriétaire, ne prend-elle pas en charge directement ces coûts ?

S'il s'agit d'un apport de base afin de bénéficier de fonds européens, comme il l'est indiqué dans le rapport, pourquoi ce montage financier pour ces entrepreneurs-là et pas d'autres ?

En résumé, pourquoi, "un compétiteur" a-t-il été écarté parce qu'il proposait simplement à la collectivité -à l'époque, la Ville de Lyon- de participer au projet et, il me semble, à une hauteur financière inférieure au montant des investissements ici accordé aux trois structures.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, les écologistes sont attachés à l'éthique et la transparence qui sont les véritables garants de la démocratie, c'est pourquoi j'ai listé ces questions.

Par ailleurs -et ce n'est pas du tout d'ordre financier mais cela participe au bien vivre ensemble-, les habitants attendent toujours une réunion, une rencontre de proximité avec le porteur de projet retenu afin d'évoquer les questions de doublons commerciaux dans le secteur -c'est complètement anecdotique mais il y a suffisamment d'offre en terme de boulangerie dans le secteur, il faut le dire- et surtout de s'organiser ensemble pour l'accueil du marché de producteurs qui a été évoqué en amont des travaux.

Je vous remercie pour votre écoute et nous voterons favorablement pour ce rapport, eu égard au premier volet.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI. Intervention retirée.

J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, un mot sur l'action PIRAT (Pôle d'initiatives pour la relocalisation alimentaire territoriale) qui est très intéressante et nous soutenons l'action des associations qui la proposent.

Notre conception d'une agglomération qui se densifie sur elle-même en maîtrisant des liens de qualité avec le territoire qui l'entoure pousse à travailler à cette agriculture périurbaine qu'il faut défendre et renforcer. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur ce que nous pouvons faire pour favoriser la relation de ce projet avec les agriculteurs.

L'expérience du plateau des Grandes Terres montre que c'est justement parce qu'il y a des différences de points de vue, parfois même d'objectifs, que nous avons intérêt à associer tous les acteurs sur un tel sujet et les agriculteurs de nos zones périurbaines sont bien évidemment des acteurs importants. Nous soutenons d'ailleurs des actions visant à maintenir ces agriculteurs, à les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques.

Nous connaissons les initiatives de ces associations plus urbaines qui jouent un rôle très important dans nos villes comme, par exemple, dans nos jardins partagés. Avec ce projet, elles nous montrent le besoin d'un outil d'intervention public pour le développement de cette agriculture périurbaine tournée vers les besoins alimentaires de l'agglomération. L'expression de "pôle d'initiatives" nous semble supposer un travail des collectivités concernées avec les acteurs de l'agriculture pour pousser à la convergence des actions.

Et permettez-moi un commentaire plus large car cette mise en relation de tous les acteurs autour d'un espace naturel agricole, c'est ce que nous faisons dans le syndicat intercommunal des Grandes Terres depuis dix ans, avec un financement déterminant du Grand Lyon. Nous avons, sur ce dossier, une démonstration positive de la pertinence de la forme intercommunale qui permet de mettre en œuvre, à l'échelle des communes concernées, une politique globale d'agglomération. Or, le projet de loi actuel de l'acte III conduit tout simplement à supprimer ce syndicat intercommunal ! Quelle erreur ! Et comment ne pas voir à quel point c'est l'idéologie qui commande cette réforme et non pas le pragmatisme qu'on vous prête pourtant, monsieur le Président ?

En conclusion, je voudrais souligner, pour reprendre ce qui a été dit sur la Halle Martinière, que notre collègue madame Bab-Hamed souhaite donner une explication de vote.

Mme la Conseillère BAB-HAMED : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, sur la manière dont est présenté le rapport aujourd'hui, nous ne pouvons que soutenir les grands axes de ce rapport-là sur ce que vient de développer mon collègue Pierre-Alain Millet. Je rejoins tout à fait les interrogations aussi de notre collègue Emeline Baume sur l'aspect Halle Martinière. Si on avait pu présenter les rapports autrement, cela aurait été intéressant pour pouvoir dissocier ce projet Halle Martinière du reste des rapports.

Aujourd'hui, les faits sont ceux que madame Baume a développés ; ce qui me semble assez bizarre c'est qu'on retienne deux dossiers qui étaient pertinents pour la Halle Martinière, dont

un qui n'est pas retenu, et donc le deuxième, Halle Martinière au profit des producteurs du goût est retenu parce que, justement, leur projet financier, a priori, n'était pas aussi pertinent que celui des producteurs du goût et parce qu'on ne voulait pas mobiliser de l'argent public pour soutenir ce projet-là.

Or, aujourd'hui, dans ce rapport du Grand Lyon, qui intègre bien entendu la Ville de Lyon -donc les critères sont valables pour la Ville de Lyon quand on les vote au Grand Lyon-, on voit apparaître une subvention pour les producteurs du goût sur différents aspects, différents membres du groupement et, en plus, à différents échelons, c'est-à-dire Communauté urbaine, Région, Département.

Je ne vois pas pourquoi il y a ce soutien à géométrie variable alors qu'au départ, le projet Halle Martinière qui demandait un prêt bancaire et non pas une subvention était aussi pertinent, et qu'aujourd'hui, et j'espère que l'association Halle Martinière pourra faire recours par rapport aux conditions de l'attribution de cette subvention aux producteurs du goût, sachant qu'on n'a rien contre les producteurs du goût mais c'est une question de transparence et de démocratie. Il s'agit tout de même de cela aujourd'hui.

Donc je pense que c'est très important. Si on pouvait retirer le dossier aujourd'hui pour pouvoir en discuter un peu plus amplement et le voter plus tard, ce serait plus démocratique et plus intéressant pour qu'on puisse être à l'aise dans nos soutiens.

Aujourd'hui, je ne peux que voter globalement le rapport sur les orientations qui ont été proposées, sauf que je voudrais tout de même marquer mon mécontentement et mon abstention par rapport à la Halle Martinière, voire, si j'avais les moyens de voter séparément cette délibération, j'aurais voté contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère REVEL : Monsieur le Président, chers collègues, au nom de notre groupe, je voudrais profiter du sujet de cette délibération, pour commettre une légère digression -une fois n'est pas coutume- et attirer votre attention sur la difficulté de la mise en œuvre du PSADER-PENAP dans nos communes, ce qui n'en est pas moins hors sujet.

Nous nous apprêtons à voter pour des actions, pour l'octroi et la demande de financement dans le cadre du PSADER-PENAP, autrement dit le projet stratégique agricole et de développement rural, protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération.

Certes, ce programme d'actions est important et nécessaire et entre dans le cadre voté précédemment. Parmi ces actions, dans le volet "création de conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine", il est question ce soir de mettre en œuvre le soutien à l'installation d'agriculteurs et le développement d'activités touristiques périurbaines.

Toutefois, ces actions peuvent être considérées comme des actions d'aval. Les difficultés rencontrées se situent bien en amont. Nos communes connaissent une pression foncière forte du fait d'une attractivité résidentielle liée au caractère paysager particulier. La maîtrise de la pression foncière n'est pas aisée. Nos communes disposent de peu de réserves foncières. Les parcelles appartiennent à des propriétaires qui comptent sur le fait que ces terrains deviendront constructibles et gagent de les transmettre à leurs descendants d'ici une ou deux décennies. Ils préfèrent alors les laisser en friche plutôt que de les louer en bail agricole. C'est un fait que nous constatons souvent, et ce malgré la permanence du zonage A et N au PLU-H. Quels moyens avons-nous alors ?

Cette immobilisation de terres qui pourraient être disponibles limite voire empêche l'accueil et l'installation de jeunes agriculteurs. Il serait donc utile de garantir une période de sûreté avant de voir ces zones agricoles et naturelles changer de vocation si besoin était. Ceci pourrait dissuader certains propriétaires de garder leurs terres en friche plutôt que de les louer ou les céder.

Les parcelles ne peuvent pas toujours offrir des superficies ou une configuration propice à une exploitation mécanique, sans oublier bien sûr les problèmes d'érosion. En outre, nous constatons un éparpillement de parcelles naturelles ou agricoles du fait de successions ou d'indivisions ou par un mitage urbain antérieur. Dans ces cas, un accompagnement pour des opérations de remembrement pourrait être également envisagé.

L'élaboration des périmètres PENAP est déterminée selon les contours des zones inconstructibles -c'est un principe que nous avons adopté dans nos communes-. Cependant, nous nous étonnons du "retard" pris pour délibérer et de l'action du Conseil général pour instituer ces PENAP. Ceci rajoute de la confusion et obère une lisibilité des habitants dans nos communes.

Enfin, il est important de garder un équilibre entre zones agricoles, naturelles et zones urbaines. C'est une volonté politique qui se veut traduite au travers de certains instruments juridiques et documents d'urbanisme mais souvent beaucoup plus prescriptifs qu'opérationnels.

Nous observons souvent en fin de semaine, pendant les vacances ou aux beaux jours, l'attrait que ces zones réputées "poumons verts de l'agglomération" offrent aux promeneurs, familles, etc.

Si nous voulons maintenir cet équilibre et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, il est vital de recourir à des actions préalables en accentuant l'aide à la maîtrise foncière.

Enfin, nous nous interrogeons aussi sur les conditions de mise en œuvre du PSADER et PENAP dans le nouveau contexte qu'est l'institution de l'eurométropole et de "l'absorption" du Conseil général, actuellement partenaire important dans ce programme. Les PENAP seront-elles enfin signées avant cette fusion programmée ? Le Grand Lyon mué en eurométropole prendrait-il cette compétence et deviendrait-il à la fois décideur et instructeur de ce dossier ?

C'est aussi un des points pour lequel notre groupe sera particulièrement attentif dans le cadre de la commission de suivi de l'eurométropole lyonnaise.

Je vous remercie de votre attention.

Notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Conseiller DAVID : On revient avec cette délibération qui arrive heureusement en débat et soulève un nombre intéressant de points qui dépassent le simple examen et la simple lecture des questions évoquées. Notre politique agricole au Grand Lyon peut se résumer autour de trois axes :

- maintenir une agriculture périurbaine viable,
- faire de l'environnement un moteur du développement,
- contribuer à la protection des milieux naturels.

Il se trouve que, lorsque le projet stratégique agricole et développement durable et le projet dit "des PENAP" se sont rencontrés, ils ont aussi rencontré la politique que le Grand Lyon veut mettre

en œuvre. Ces orientations s'articulent parfaitement avec les axes de notre projet et recouvre les objectifs fondamentaux du projet stratégique pour l'agriculture et le développement durable que sont -et je les résume- le maintien des exploitations, les relations entre les milieux urbains et les milieux ruraux, entre les citoyens et les agriculteurs, la préservation de l'environnement, l'animation des territoires et ainsi que l'aide aux divers projets qui peuvent se présenter.

Au-delà de l'engagement financier, qui n'est tout de même pas négligeable puisqu'il se monte à 4,200 M€ pour six années, c'est bien le partenariat qui caractérise le fonctionnement de l'ensemble de ce projet stratégique. Sur le territoire de notre SCOT, la Région, le Département, les trois intercommunalités, la Chambre d'agriculture et la SAFER coordonnent les données qu'ils détiennent, leurs ressources pour le bénéfice de tous. Pour cela, un comité d'orientation, avec beaucoup d'aller-retour en groupes territoriaux et bientôt en groupes locaux, travaille dans la même direction.

Ce soir, nous délibérons pour approuver la convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône, d'une part, cheville ouvrière des liens avec les agriculteurs, d'autre part, aussi pour soutenir deux projets validés par les différents comités de pilotage.

Concernant cette délibération qui fait débat -et qui est arrivée par des considérations qui ne concernent que la Ville de Lyon et sur lesquelles nous n'entrerons pas ici en débat-, nous devons nous prononcer sur l'opportunité de soutenir le projet de reprise d'une halle bien connue sur la Ville de Lyon, pour laquelle trois groupements d'agriculteurs ont été retenus, dans le cadre ou supportés par un GIE pour les locaux, producteurs du goût pour le GIE qui porte le bail, qui portera le bail "saveurs du coin", Viticulteurs des Coteaux du Lyonnais et Robin des champs pour la boulangerie. Il faut rappeler que beaucoup de cofinancements annexes ont été obtenus par le montage de ce projet qui, sans ce montage, n'aurait pas pu être obtenus ; par exemple, dans le cadre du PSADER, s'y joignent également la Région, le Département du Rhône, évidemment.

Voilà une bonne illustration du partenariat qui est la marque de fabrique du projet stratégique agricole et de développement rural, qui consiste à renforcer les compétences et les ressources. Signalons pour mémoire que le Grand Lyon est appelé ce soir, sur le projet qui a fait débat tout à l'heure et sur lequel on reviendra peut-être, pour une hauteur de 62 455 €.

Notre groupe votera favorablement pour l'ensemble de ces délibérations.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donc mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés (sauf Mme Perrin-Gilbert qui s'est abstenue) ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;
- contre : néant ;
- abstention : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

N° 2013-3837 - proximité et environnement - Actions de protection et de valorisation des espèces, des milieux et de la biodiversité sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution de subventions pour la connaissance, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône, à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA), à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, au Gobie, au Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, à l'association Centre de ressources de botanique appliquée et le Syndicat mixte pour la création et la gestion du conservatoire botanique national du Massif central pour 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3837. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la protection des espèces et de la biodiversité est un objectif louable que ne doivent pas oublier les politiques publiques. Il est du devoir de l'élu de savoir préparer l'avenir en œuvrant pour le développement durable. Je suis d'ailleurs ravi que cette délibération prouve, une fois de plus - n'en déplaise à certains - l'excellent travail réalisé entre autres dans la préservation des espèces.

Cependant, à l'heure d'une crise économique majeure et tandis que notre institution doit savoir faire les bons choix, aller à l'essentiel et réaliser des économies, on peut se questionner sur une telle délibération.

En effet, subventionner à tout va, faire du saupoudrage de cette façon n'a jamais résolu et ne résoudra jamais les problèmes environnementaux. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur la pertinence d'un tel financement pour tant d'associations. Financer la Ligue de protection des oiseaux est recevable, augmenter de 9 % par rapport à 2012 c'est exagéré. L'interrogation est d'autant plus justifiée que beaucoup de Communes travaillent déjà avec ces associations pour la protection des espèces.

Chers collègues, le rôle des Communes est primordial à ce niveau et il est nécessaire que le Grand Lyon redéfinisse sa politique dans la préservation des espèces. Puisque, pour faire des économies, nous devons avant tout éviter les doublons, mutualisons nos efforts au niveau du Grand Lyon ou laissons faire les Communes !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) -sauf M. Gillet qui s'est abstenu - ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;
- abstention : M. Gillet (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

N° 2013-3840 - proximité et environnement - Vénissieux - Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire du Parc Parilly et de l'avenue Charles de Gaulle - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3840. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président, concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire du Parc Parilly et de l'avenue Charles de Gaulle.

M. LE PRESIDENT : J'ai une intervention pour le parti Communiste, non le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller MILLET : Vous pouvez dire le parti Communiste, oui ! Monsieur le Président et chers collègues, permettez-moi de remercier monsieur le Vice-Président Colin et les services qui m'ont transmis des réponses utiles sur l'efficacité des travaux d'assainissement que nous réalisons. Je fais ce commentaire car j'avais noté, lors de notre précédente séance, une insuffisance sur la voirie. Or, il faut bien parler de ce qui fonctionne bien et c'est le cas dans ce dossier : l'ensemble des travaux réalisés autour du grand émissaire de l'est et dans tout le quartier longeant la voie ferrée de Vénissieux à Corbas a apporté une réelle amélioration de notre capacité à gérer des événements pluvieux majeurs.

Il est donc important de bien valoriser cette mission de service public que les habitants ne voient qu'en cas de difficulté. Il me semble qu'une action plus systématique et plus structurée de communication est nécessaire pour faire comprendre les enjeux, les actions et les résultats.

Je fais ce commentaire, monsieur le Président, pour vous rappeler que nous sommes nombreux, entre autres les élus communistes, à défendre à la fois l'intercommunalité et la Communauté urbaine mais dans une conception totalement opposée à votre projet d'eurométropole.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets donc le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DESBOS.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3785 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2013 et minoration de l'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3786 - Dépose-minute Part-Dieu - Sécurisation d'une porte coupe-feu - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction de la voirie -

N° 2013-3791 - Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné Monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3785, 2013-3786 et 2013-3791. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président, pour ces trois délibérations.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3787 - Travaux de pavage dallage - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° 2013-3788 - Travaux de mise en œuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° 2013-3789 - Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution, la maintenance et l'extension du jalonnement - Marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Dubos comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3787 à 2013-3789. Madame Dubos, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DUBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président, pour ces rapports.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DUBOS.

N° 2013-3790 - Collonges au Mont d'Or - Givors - Lissieu - Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les Communes - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné Monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2013-3790. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

N° 2013-3792 - Lyon 3° - Lyon 8° - Place d'Arsonval - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative à la mutualisation de la signalisation lumineuse tricolore et des lignes aériennes de contact de la ligne C13 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame la Conseillère Chevallier comme rapporteur du dossier numéro 2013-3792. Madame Chevallier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère CHEVALLIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur l'électrification de la ligne C 13, avec les conséquences sur la mutualisation sur la place d'Arsonval.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère CHEVALLIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-3794 - Attribution d'une subvention à l'association Echanges internationaux pour le développement et la coopération (ECIDEC) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-3795 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à l'association Villes en transition dans le cadre de la coopération avec la Ville de Tinca et le Département de Bihor (Roumanie) pour l'année 2013 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3794 et 2013-3795. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces deux rapports. Pour le dossier numéro 2013-3795, il s'agit de la dernière tranche de financement des travaux de l'équipement multifonctionnel de Tinca en Roumanie que nous inaugurerons à l'automne. Et je voulais dire à mes collègues que nous avons obtenu un cofinancement de la fondation Abbé Pierre de 80 000 € sur ce projet.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2013-3796 - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Volet enseignement supérieur et recherche - Opération Résidence chercheurs Lirondelle - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon-Saint Etienne - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2013-3796. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2013-3797 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2013 en faveur du renforcement de la cellule information économique de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3803 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour la mise en œuvre de Campus création 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3804 - Organisation de la 3^e édition de la plate-forme European Lab, à Lyon du 7 au 12 mai 2013, dans le cadre du festival Nuits sonores - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3805 - Partage des savoirs dans l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Doc Forum pour 2013 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3797 et 2013-3803 à 2013-3805. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Président, pour ces rapports dont un sur un laboratoire d'innovation culturelle organisé dans le cadre de l'événement Nuits sonores.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3808 - Attributions de compensation 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Corazzol comme rapporteur du dossier numéro 2013-3808. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller CORAZZOL absent momentanément.

N° 2013-3809 - Mise en place de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) en remplacement de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) supprimée par la loi - Direction de l'eau -

N° 2013-3821 - Exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon avec approvisionnement de combustibles (P1 et P2) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de service - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3822 - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Martine Regola - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3823 - Rillieux la Pape - Cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Danielle Blanchard - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3809 et 2013-3821 à 2013-3823. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Schuck, salarié de COFELY, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3821 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2013-3813 - Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels communautaires et municipaux pour son programme d'activités 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

N° 2013-3814 - Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) pour son programme d'activités 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

N° 2013-3815 - Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonaise pour son programme d'activités 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Conseillère Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3813 à 2013-3815. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Conseillère LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère LAURENT.

N° 2013-3816 - Stages de formation initiale ou professionnelle - Mise en place de procédures d'absences pour maladie, décès ou convenance personnelle - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3817 - Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3818 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3819 - Rémunération de 2 agents inventeurs à la direction de l'eau - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3820 - Régime indemnitaire des cadres d'emplois des rédacteurs et des animateurs - Modification de la délibération n° 2012-3437 du Conseil du 10 décembre 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3816 à 2013-3820. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2013-3824 - Lyon 9° - Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Avenant n° 4 au cahier des charges - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Barthelémy comme rapporteur du dossier numéro 2013-3824. Monsieur Barthelémy, vous avez la parole.

M. le Conseiller BARTHELÉMY, rapporteur : Avis favorable de la commission des finances, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller BARTHELÉMY.

N° 2013-3850 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2013 - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Darne comme rapporteur du dossier numéro 2013-3850. Avis favorable de la commission.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de M. le Vice-Président DARNE absent momentanément.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3825 - Approbation d'un nouveau règlement du service public d'assainissement collectif - Direction de l'eau -

N° 2013-3826 - Revalorisation du dispositif d'aide au raccordement au réseau public des voies privées - Direction de l'eau -

N° 2013-3832 - Association Acoucuté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3833 - Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3834 - Association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3838 - Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la propreté -

N° 2013-3839 - Villeurbanne - Rénovation des équipements thermiques et énergie renouvelable - Rénovation de la chaufferie de l'atelier poids lourds de la direction de la propreté situé 99, avenue Paul Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-3842 - Rillieux la Pape - Restructuration de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention au Fonds européen de développement régional (FEDER) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Justet comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3825 et 2013-3826, 2013-3832 à 2013-3834, 2013-3838, 2013-3839 et 2013-3842. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. le Conseiller JUSTET, rapporteur : Pour l'ensemble de ces délibérations, en dehors de celle numéro 2013-3833 pour laquelle je ne me prononcerai pas puisque je suis administrateur à l'Agence locale de l'énergie, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur le dossier n° 2013-3832, Mme Baume, déléguée du Grand Lyon au sein de l'association Acoucuté ;

- sur le dossier n° 2013-3833, Mme Vullien, MM. Da Passano, Charles, Mmes Perrin-Gilbert, Vessiller, Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Imbert, Darne JC., Justet, Quiniou, délégués du Grand Lyon à l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise ;

- sur le dossier n° 2013-3834, MM. Bernard R. et Charles, délégués du Grand Lyon à la Maison rhodanienne de l'environnement ainsi que M. Coste, Président de l'association HESPUL représentée au conseil d'administration de la MRE.

Rapporteur : M. le Conseiller JUSTET.

N° 2013-3830 - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Convention d'application 2013 - Attribution et demande de subvention auprès du Département du Rhône - Direction de l'eau -

N° 2013-3831 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction de l'eau -

N° 2013-3835 - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attributions de subventions aux associations Naturama, Péniches du Val de Rhône, Pérégrina Lyon et Science et art pour l'année 2013 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-3841 - Genay - Maîtrise du ruissellement agricole - Secteur Lay Mignotières - Eaux pluviales - Lutte contre les ruissellements agricoles - Aménagement du bassin versant - Création de micro barrages et d'un bassin enterré - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3830, 2013-3831, 2013-3835 et 2013-3841. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M le Conseiller DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Justet, Président de l'association Naturama, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3835 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M le Conseiller DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-3844 - Bron - Quartier Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville et plans de financement selon la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2013-3844. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission urbanisme, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2013-3845 - Villeurbanne - Opération du Terrain des Soeurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Paiement des indemnités d'évictions - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3846 - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - 1^{ère} phase - Financement du passage sous-ferroviaire Panama - Convention avec Réseau ferré de France (RFF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3848 - Lyon 6° - Espace Brotteaux - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3849 - Vénissieux - Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3845, 2013-3846, 2013-3848 et 2013-3849. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-3847 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation du bilan financier prévisionnel intégrant l'avenant n° 2 à la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la convention de participation financière au déficit de ZAC avec la Ville de Lyon et du programme définitif des équipements publics (PEP) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Lévêque comme rapporteur du dossier numéro 2013-3847. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. le Conseiller LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président. Toutefois, ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans la première colonne du tableau de l'exposé des motifs relatif au programme des équipements publics, il convient de lire "*réseau mutualisé de télécommunications (RMT)*" au lieu de "*risque technologique majeur (RTM)*".

M. LE PRESIDENT : Pas de remarques ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LÉVÊQUE.

QUESTIONS ORALES

**Question orale
du groupe Europe Ecologie-Les Verts
relative à la zone de sécurité renforcée des
deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération**

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts pour une question orale relative à la zone de sécurité renforcée des deux centrales nucléaires les plus proches de l'agglomération

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, le 16 avril 2012, soit un an après la catastrophe de Fukushima, les écologistes ont déposé une question orale lors du Conseil communautaire dans laquelle nous demandions que la Communauté urbaine soit intégrée dans la zone de sécurité renforcée à l'étude par la Préfecture de Région.

Allant dans notre sens, vous aviez demandé, monsieur le Président, par courrier du 23 mai 2012 adressé au Préfet de Région, à ce que la Communauté urbaine de Lyon et ses Communes membres puissent être associées à l'analyse des risques et à la définition des mesures de prévention subséquentes.

L'agglomération lyonnaise est concernée au premier chef par le risque nucléaire car elle se situe à moins de 40 kilomètres de deux centrales nucléaires : Bugey dans l'Ain (4 réacteurs en activité) et Saint Alban-Saint Maurice l'Exil dans l'Isère (2 réacteurs en activité). Il est bien évident que la distance pertinente à prendre en compte est la distance orthodromique (à vol d'oiseau) et non routière. La centrale du Bugey se situe donc à 35 kilomètres (et non 44 kilomètres) du centre de Lyon, celle de Saint Alban à 39,9 kilomètres (et non 55 kilomètres) de Lyon.

Nous souhaitons vous demander quelle réponse le Préfet de Région a su vous apporter suite au courrier que vous lui avez adressé il y a près d'un an. En l'absence, vous serait-il possible de lui rappeler la demande faite et informer la population de telles démarches ?

D'autre part, pouvez-vous aider à l'implantation de balises de mesures indépendantes par la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité, association à but non lucratif) sur notre territoire ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous faites bien de me rappeler que monsieur le Préfet ne m'a pas répondu, je vais lui réécrire.

**Question orale
du groupe Europe Ecologie-Les Verts
relative au financement du Grand stade**

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts pour une question orale relative au financement du Grand stade

Mme la Conseillère VESSILLER : Les travaux de voirie d'accès au grand stade de Décines, sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon, ont démarré il y a quelques jours, vous ne me démentirez pas.

A plusieurs reprises, vous nous aviez indiqué que ces travaux (de quelque 130 M€ : à confirmer) ne seraient engagés que si le Grand Lyon était certain de la réalisation effective du Stade.

A ce jour, Monsieur le Président, avez-vous un document écrit du Président de l'Olympique lyonnais indiquant son engagement ferme sur la construction du stade, et notamment sur le bouclage du montage financier de son opération ?

Si oui, pouvez-vous communiquer ces éléments aux élus de notre assemblée ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, madame Vessiller. Comme vous le savez, nous avons dit que nous ne commencerions pas nos travaux avant que l'Olympique lyonnais ne commence les siens. Je n'y vais pas tous les jours mais il m'a semblé, depuis

quelque temps, qu'ils avaient pas mal commencé et donc nous avons cru qu'à ce stade de l'opération, nous pouvions y aller parce que nous avions quelque temps de retard sur l'immensité des travaux qui sont aujourd'hui entrepris. Voilà ma réponse, madame Vessiller.

Mme la Conseillère VESSILLER : Je crois comprendre qu'il n'y a pas d'engagement écrit du Président de l'Olympique lyonnais au Grand Lyon ; vous avez vu que les travaux de terrassement du Grand stade ont commencé et, sur cette base, vous lancez les travaux du Grand Lyon.

M. LE PRESIDENT : Je pense, madame Vessiller, que le Président de l'Olympique lyonnais, qui est en même temps Président de la Cegid, homme d'affaires assez avisé pour ne pas avoir lancé de tels travaux qui s'élèvent à environ une trentaine de millions d'euros sans avoir toutes les garanties, ce qu'il vous confirmera d'ailleurs dans les jours qui viennent, je crois. Voilà, merci, madame Vessiller, en tout cas de m'avoir posé cette question.

**Question orale
du groupe Communiste et intervention citoyenne
relative à l'action contre les expulsions**

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste pour une question orale relative à l'action contre les expulsions.

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président, chers collègues, la pauvreté et la précarité touchent aujourd'hui 8,6 millions de Français et, d'après la fondation Abbé Pierre, près de 3,6 millions d'entre eux sont mal logés.

Dans le Grand Lyon, près de 50 000 demandes de logements locatifs sociaux sont déposées chaque année : une sur quatre environ est satisfaite. Dans le même temps, 4 000 réquisitions d'expulsions de familles pour des dettes locatives, déjà dans de graves difficultés sociales, d'emploi, morales, 1 000 autorisations judiciaires de recours à la force publique et environ 250 exécutées contre des familles alors purement et simplement jetées à la rue.

Monsieur le Président, même si nous attendons beaucoup de la toute récente annonce d'une nouvelle loi sur le logement et ses 20 propositions, il n'est pas digne de notre société et de notre République que ces pratiques barbares et d'un autre âge perdurent de quelque façon que ce soit, il n'est pas humainement responsable ni solidaire que notre Constitution, qui protège le droit au logement, ni que la loi -le DALO en l'occurrence- ne soient pas appliqués de la manière la plus stricte.

Monsieur le Président, le groupe Communiste et intervention citoyenne vous demande, dans le cadre des compétences de notre Communauté urbaine sur le logement, de bannir les expulsions, les coupures d'énergies et les saisies mobilières pour les familles de bonne foi en grandes difficultés sociales et de promulguer, à l'instar de cinq Maires communistes de notre agglomération, les arrêtés anti-expulsion et de leur démarche en préfecture le 15 mars dernier.

Chers collègues, notre groupe vous appelle à soutenir l'action de ceux-ci, à soutenir une loi respectueuse des plus démunis qui leur assurera le toit digne auquel ils ont humainement droit et, à tout le moins, porter l'exigence d'un moratoire jusqu'au vote de cette loi sur le logement, dont notre groupe attend qu'elle soit une grande loi, développant les moyens du logement pour tous, la protection des familles et qu'elle prohibe définitivement l'expulsion pour ceux de bonne foi.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Brachet.

M. le Vice-Président BRACHET : Juste quelques mots en réponse : bien entendu, les données que vous citez sont tout à fait réelles. Je vais simplement préciser qu'il y a un cadre dans lequel ces questions-là sont examinées. Ce cadre, c'est le programme départemental pour le logement des familles démunies. C'est un programme qui se trouve dans les compétences décentralisées du Conseil général, qui date de la loi de 1998, et qui oblige le Département à mettre en place une commission de prévention des expulsions locatives. Cette commission s'est réunie pour la première fois en décembre dernier et pour la deuxième fois cet après-midi ; d'ailleurs votre collègue qui est à votre gauche était présente à cette commission et Louis Lévêque aussi.

Je rappelle que cette commission réunit la plupart des interlocuteurs intéressés à cette question difficile. Je ne vais pas les citer tous mais ça va de la CAF aux associations, en passant par l'ensemble des CCAS, etc. et cela explique sans doute les raisons pour lesquelles, à partir de 4 000 assignations je crois, on aboutit à 256 recours de la force publique, c'est tout.

En réalité, le phénomène consiste tout de même à aller rechercher, parmi tous ces risques d'impayés pouvant entraîner des expulsions, mettre de côté et traiter ceux qui sont de bonne foi, et ils sont l'immense majorité, ce qui explique la réduction de ce chiffre à 256, et malgré tout de sanctionner ceux qui sont de mauvaise foi.

Par conséquent, nous avons décidé cet après-midi, sous la responsabilité du Conseil général et du Préfet -le Grand Lyon est membre de cette commission depuis peu de temps, depuis que nous signons le PDALPD- de voir les conditions dans lesquelles ces 256 expulsions sont faites, ce n'est pas tellement la même chose si elles ont lieu dans le parc public ou dans le parc privé et, d'un autre côté, il ne s'agit pas d'être indulgent non plus face à des personnes de mauvaise foi.

Je rappelle tout de même qu'en aval de ces décisions d'expulsions, dès que la mesure est signifiée, ils peuvent faire un recours DALO qui oblige la commission de médiation DALO à leur trouver un logement et là, il y a un problème d'emboîtement entre deux procédures. Je pense tout de même que le flage des protections qui existent de bout en bout est très complet et même s'il est très complexe.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. En même temps, monsieur Plazzi, c'est une raison pour que ce soit encore mieux coordonné de faire la grande Métropole qui réunira les compétences du Conseil général et celles du Grand Lyon. Merci de nous avoir posé cette question.

Chers collègues, je crois que nous en avons terminé.

(La séance est levée à 19 heures 10).
